



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 06/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 mars 2026 à 17 heures 00

Question n°4

Budget Primitif 2026

Le Conseil d'Administration, convoqué le 19 février 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Madame Valéry GARCIA /
Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN /
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Claudine MAUGAIN / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Cyril DEVESA /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Nadia GARNIER / Madame Myriam LEMERCIER /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à
Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2026

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260304-D00200110-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

BP 2026 – Tous budgets

Fonctionnement : 28 644 730,45 € en dépenses. A noter un surplus en recettes provenant essentiellement des 1,25 M€ issus de la cession de la Résidence Autonomie Huot laissés en fonctionnement à ce stade.

Investissement : 2 620 164,64 € en dépenses (dont 266 150,37 € de reports 2025). En raison du fonctionnement particulier des budgets EPRD pour lesquels certaines recettes d'investissement ne sont pas budgétées, le montant total des recettes d'investissement n'est pas pertinent.

Total : 31 264 895,09 € en dépenses

Résumé : Il est proposé aux administrateurs de voter le budget primitif 2026 de l'ensemble des budgets du CCAS, et pour le Budget principal, d'autoriser des virements entre chapitres budgétaires à hauteur de 7,5 % du budget de chacune des sections.

Référence au Projet social 2022-2026 :

☐ Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

☐ Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

☐ Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

☐ Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

☒ Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

☐ Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

☐ Sans objet

Le budget primitif (BP) 2026 est détaillé dans le rapport ci-annexé. Conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF), adopté lors de la séance du 14 février 2024, il est également proposé que les services puissent procéder à des virements de crédits entre chapitres du Budget principal (hors dépenses de personnel), à hauteur de 7,5 % du total des crédits ouverts pour chacune des sections, investissement et fonctionnement. L'assemblée sera systématiquement informée de ces mouvements lors de la séance suivante la plus proche. L'autorisation donnée pour ces virements entre chapitres est donnée pour tout l'exercice 2026.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du budget primitif 2026 ci-annexé,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2026 du Budget principal,

✓ Autorisent les services, si nécessaire, à effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires du Budget principal (hors dépenses de personnel), dans une limite de 7,5 % des crédits ouverts pour chacune des sections investissement et fonctionnement,

✓ Votent favorablement le budget primitif 2026 des budgets annexes, soit :

- le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
- les Résidences autonomie,
- l'Accueil de Jour l'Escapade,
- le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
- l'Aide à Domicile (AAD),
- la Restauration à Domicile (RAD),
- les Lits Halte Soins Santé (LHSS)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS



Besançon

BUDGET PRIMITIF 2026

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE



4 mars 2026



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I.Prospective Financière	7
II.Equilibre général de la section de fonctionnement, tous budgets.....	12
III.Budget Principal	15
IV. Résidences autonomie.....	30
V. Aide à domicile	35
VI. Restauration à domicile.....	38
VII. SSIAD.....	40
VIII. Escapade	42
IX.CHRS	46
X. LHSS	48
XI. Plan Pluri annuel d'Investissement	50

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté lors de la séance du 10 février 2026 a été l'occasion de débattre des principaux enjeux à venir pour le CCAS de Besançon. Lors de cette séance a été souligné le soutien important de la Ville de Besançon apporté au CCAS, grâce à une hausse de la subvention de + 1,5 % et de la compensation intégrale du coût des mesures d'harmonisation des régimes indemnitaires Ville / GBM / CCAS, qui représente 102 k€ par an à l'échelle du CCAS.

Le rapport a également souligné que les orientations budgétaires ont été construites sur la base d'une recherche de maîtrise des dépenses et d'un travail global d'optimisation des recettes.

La prospective financière réactualisée à l'occasion du BP 2026 met en évidence une nette amélioration de la situation financière en 2026 et 2027, grâce à la perception attendue de près de 800 k€ de cotisations sociales pour l'Aide à domicile, avant une nouvelle dégradation attendue en 2028 et 2029.

En outre, l'analyse des besoins sociaux permet au CCAS d'établir un diagnostic social du territoire, marquée cette année d'un focus « santé mentale », grande cause nationale 2025, prolongée par le gouvernement en 2026. Pour mener à bien des réponses adaptées à ce diagnostic social de territoire dans la mesure des moyens disponibles, il s'est doté d'une méthodologie et d'outils, au service de son projet social 2022-2026, qui lui permettent d'accroître son efficacité.

Le budget 2026, tel qu'il est présenté dans ce rapport, rend compte de ces évolutions. Malgré l'impact des revalorisations salariales, le budget de fonctionnement est en hausse limitée de 0,86 % tous budgets confondus, traduisant un pilotage exigeant des coûts et une recherche active de nouveaux financements. Le reste à charge du Budget Aide à domicile est en diminution importante en 2026, en lien avec les remboursements de cotisation sociale attendus, ainsi que les effets des mesures de gestion de ce service, mises en place depuis 2025.

Le budget 2026 s'élève en dépenses à 31 264 895 €, dont 28 644 731 € en fonctionnement et 2 620 164 € en investissement. Il est en hausse de 1,72 %.

La Direction des Solidarités poursuivra en 2026 notamment les chantiers inscrits dans les axes suivants :

- Développer la proximité sociale du CCAS dans l'ensemble des quartiers,
- Renforcer les dispositifs de secours aux personnes en précarité,
- Faciliter l'accès au logement pérenne,
- Développer les services au bénéfice des sans-abris.

En ce qui concerne la Direction de l'Autonomie, l'exercice 2026 sera marqué principalement par les éléments suivants :

- Offrir une information et un conseil aux bisontins âgés et à leurs familles ou aidants : l'espace physique de la Maison des Séniors et ses événements,
- Optimiser et consolider les services d'aides à domicile,
- Poursuite des études en vue de la construction d'une nouvelle résidence autonomie dans le quartier Grette Butte et modernisation du parc existant pour en optimiser le taux d'occupation,

- Renforcer l'articulation entre accessibilité et handicap, une ambition au service des personnes porteuses de handicap comme de la société toute entière,
- Qualité réglementaire et transition écologique, deux ambitions transversales aux services de la Direction de l'Autonomie.

La prospective financière permet d'anticiper les évolutions budgétaires à venir (I). Pour le BP 2026, l'équilibre général de la section de fonctionnement tous budgets est présenté (II), le budget principal (III), puis les budgets annexes à partir de la partie IV. Le Programme Pluri Annuel d'Investissement (PPI) sera présenté en partie XI.

I. PROSPECTIVE FINANCIERE

Le CCAS réalise et actualise chaque année une prospective budgétaire. L'objectif de cet outil est de fournir aux Administrateurs et aux services une aide à la décision ainsi qu'une vision pluriannuelle de la situation financière du CCAS.

La situation financière du CCAS se dégradait depuis 2022 en raison des impacts cumulés de la pandémie de covid et de la guerre en Ukraine. La crise inflationniste en résultant avait conduit à la revalorisation nécessaire de la rémunération des agents du CCAS impactant le budget de l'établissement, nonobstant une subvention exceptionnelle de la Ville, et la poursuite de l'augmentation de la subvention de la Ville de +1,5 % chaque année.

A cela, s'était ajoutée une baisse d'activité dans les résidences autonomie qui a duré jusqu'à la fin 2023 / début 2024 et une dégradation des résultats d'autres budgets annexes.

I.1 La prospective présentée lors du BP 2025 : une relative stabilité de la situation financière en 2025 et 2026 avant une nouvelle dégradation attendue

La prospective 2025-2028 était basée sur les principaux éléments suivants :

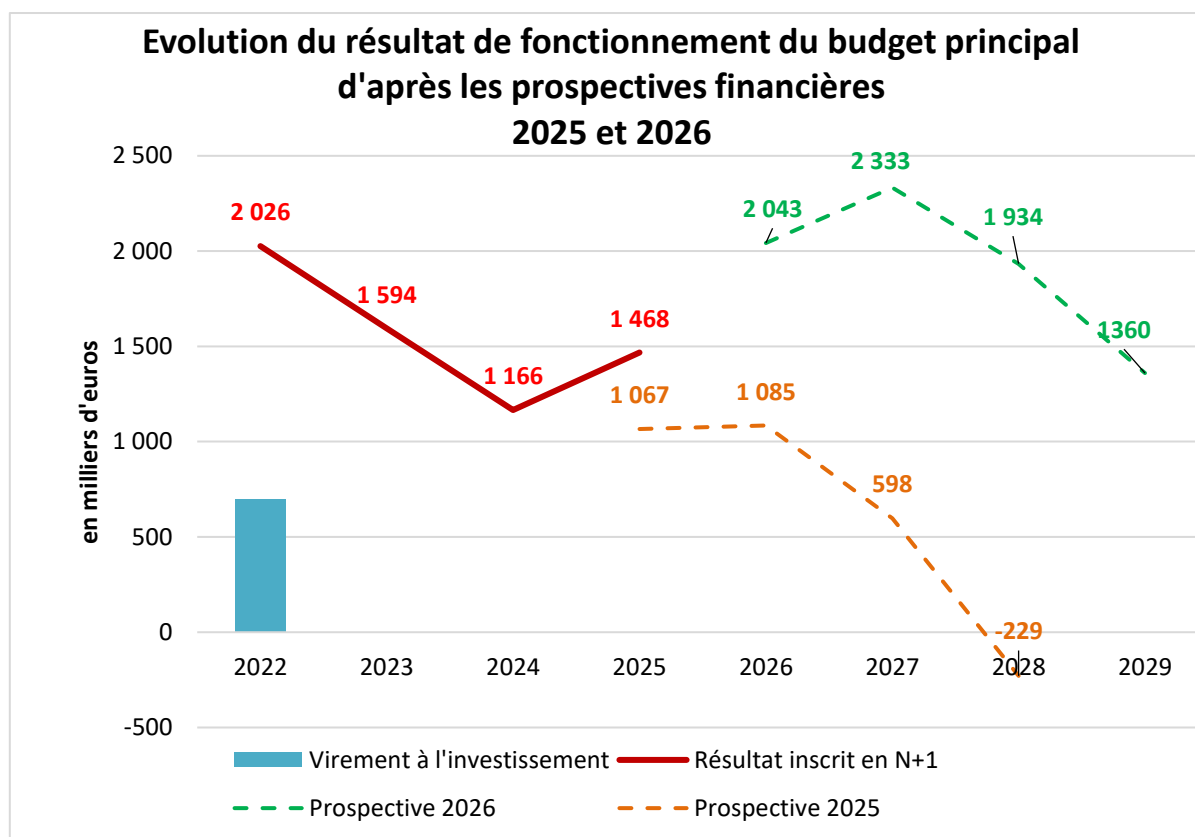
- ✓ Etude rétrospective des quatre derniers exercices permettant d'apprécier le rythme d'évolution passé des dépenses et des recettes,
- ✓ Une subvention versée par la Ville de Besançon augmentée de 1,5 % par an sur toute la période en conservant le périmètre constant, et compensation du coût des mesures de revalorisation salariale décidées localement,
- ✓ Taux d'inflation de 2 % sur toute la période, hors dépenses énergétiques,
- ✓ Un glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 1,5 % sur la plupart des budgets, sauf pour l'exercice 2025 dans lequel avaient été intégrées toutes les revalorisations salariales 2024 en année pleine. Prise en compte de l'impact de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL jusqu'en 2028.
- ✓ Versement annuel de subventions aux associations à hauteur de 450 000 €, et environ 250 000 € d'aides et secours d'urgence.

La tendance se stabilisant ponctuellement en 2025 et 2026, et se dégradait à nouveau fortement en 2027 et 2028.

Le déficit cumulé des budgets annexes était à surveiller car supérieur à 1,6 M€ en moyenne sur toute la période.

I.2 La nouvelle prospective 2026-2029 : une amélioration notable de la situation en 2026 et 2027, en lien avec d'importants remboursements de cotisation sociale.

Comme en témoigne le graphique ci-dessous, l'évolution comparée des résultats de fonctionnement tels qu'ils ressortent des prospectives 2025 et 2026 fait apparaître un résultat de fonctionnement en hausse au cours des deux prochaines années.



NB : les résultats présentés dans le graphique ci-dessus ne tiennent pas compte du produit de la cession de la résidence Huot pour 1,25 M€, dont l'affectation reste à arbitrer

Il apparaît que le résultat annuel serait relativement stable en 2026 et 2027, mais ensuite diminuerait fortement en 2028 (- 399 k€) et 2029 (- 574 k€).

Cette tendance est essentiellement la conséquence de ces éléments :

- ✓ Le remboursement de cotisations sociales CNRACL et URSSAF, pour le budget Aide à domicile, en 2026, au titre des années antérieures. En effet, l'intervention d'un cabinet spécialisé a mis en évidence que des exonérations de charges, spécifiques au secteur de l'aide à domicile, n'étaient pas correctement appliquées. Les remboursements attendus, nets de la rémunération du cabinet, s'élèvent à 762 k€. Ils sont donc l'élément principal qui explique la hausse attendue du résultat de fonctionnement du Budget Principal en 2026. Aucune subvention d'équilibre ne serait à verser en 2026 au Budget Aide à Domicile, et grâce à l'excédent généré sur ce budget suite aux remboursements, la subvention 2027 serait limitée à 189 k€ (voir ci-après).
- ✓ L'amélioration de la situation financière du Budget Aide à domicile, en lien avec la mise en œuvre des exonérations au niveau des paies depuis janvier 2025, qui permettent de générer plus de 300 k€ d'économie par an. En outre, ce service est piloté par un comité de suivi mensuel composé des services de la Direction Autonomie et du Secrétariat Général, ce qui a permis également de contribuer à la diminution de son coût en 2025. Enfin, la mise en œuvre de certaines préconisations du cabinet d'audit depuis 2025, et qui se poursuivront en 2026, participent également à minorer le déficit. Il en résulte un déficit 2025 limité à 380 k€, contre 924 k€ en 2024.
- ✓ L'effet de remboursement exceptionnel est toutefois atténué par les éléments suivants :

- La poursuite de la hausse du taux de cotisation CNRACL, de 3% par an, qui représente un coût annuel tous budgets confondus de 164 k€ / an jusqu'en 2028
- La hausse du Versement mobilité en 2026, qui représente un surcoût annuel de 34 k€
- La sortie de l'actif des fiches inventaire des biens et travaux pour un montant de 249 k€ concernant la Résidence autonomie Huot, cédée à la Ville, entraîne un surcoût ponctuel sur la section de fonctionnement du Budget des Résidences autonomie en 2026. Il s'agit toutefois d'une écriture interne ne donnant lieu à aucun décaissement, et qui se traduira par une augmentation de la capacité d'autofinancement, réduisant le recours à l'emprunt au cours des prochaines années.
- La demande de dégrèvement de taxes foncières effectuée par Loge.GBM pour les Résidences autonomie Hortensias et Marulaz a été rejetée par les services des impôts. L'économie potentielle était de 50 k€ / an.

La prospective comporte toutefois des incertitudes, notamment en ce qui concerne le calendrier de versement des remboursements attendus de la part de l'URSSAF, et d'éventuelles nouvelles hausses du point d'indice ou autres revalorisations décidées au niveau national.

Les principales hypothèses intégrées dans cette nouvelle prospective sont les suivantes :

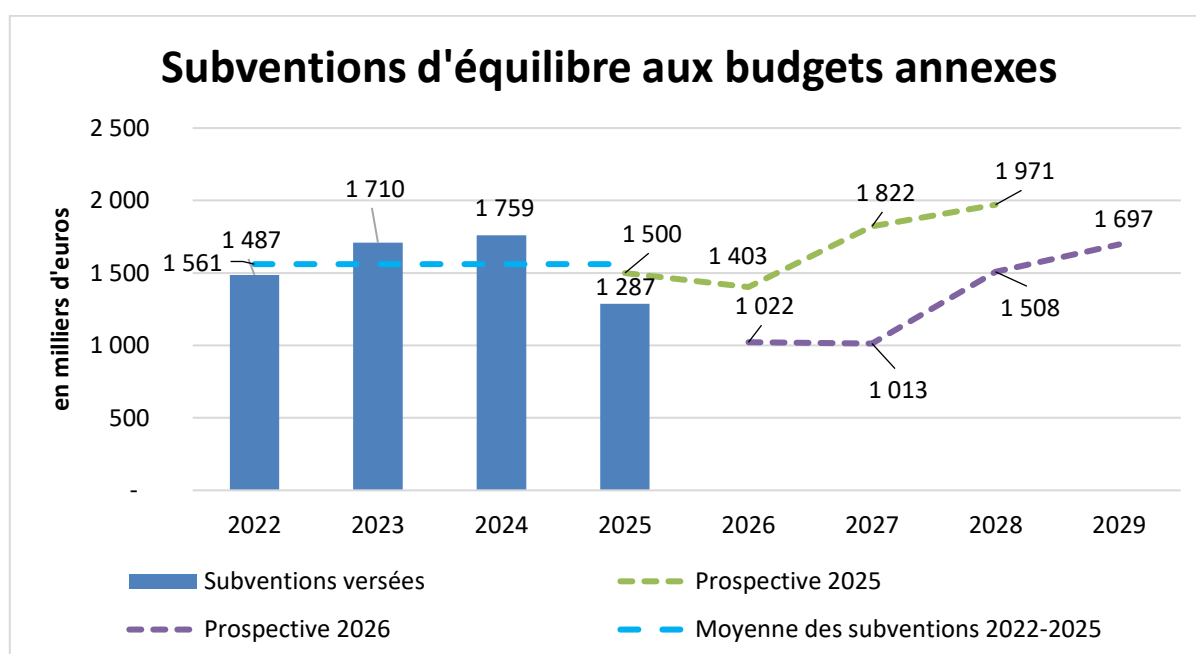
- ✓ Contrairement aux années précédentes (jusqu'à 2021), il n'est plus prévu pour l'instant de virer une quote-part du résultat de fonctionnement vers l'investissement. En effet, le CCAS a réalisé un effort important d'autofinancement de ses investissements depuis plusieurs années. Néanmoins, compte tenu de l'augmentation attendue du résultat de fonctionnement du Budget principal en 2026 et 2027, et des importants travaux qu'il conviendra de réaliser au sein des Résidences autonomie, il pourrait être envisagé de virer une partie de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement des Résidences autonomie pour renforcer l'autofinancement et diminuer le recours à l'emprunt, dont les taux actuels se maintiennent à environ 3,5%.
- ✓ **Une subvention municipale augmentée de + 1,5 % en 2026 sur le périmètre constant, ainsi que la compensation du coût année pleine des mesures d'harmonisation des régimes indemnitaires.** Néanmoins, dans un contexte d'élections municipales et en l'absence de visibilité ultérieure, l'hypothèse retenue dans la prospective est une stabilité de la subvention entre 2027 et 2029 sur la base du montant 2026.
- ✓ **Sur la plupart des lignes budgétaires en dépenses, taux d'inflation retenu de 1,3 % en 2026, puis 1,8 % par an les années suivantes,** sur la base des hypothèses proposées par l'éditeur du logiciel permettant la réalisation des projections financières.
- ✓ **Glissement Vieillesse Technicité de 1,5 % sur la plupart des budgets.** Hausse de 3 % par an du taux de cotisation CNRACL jusqu'en 2028.
- ✓ **Aucune revalorisation du point d'indice n'a été retenue dans les projections.**
- ✓ **Il est fait l'hypothèse d'une stabilité des subventions versées par l'Etat** via la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP). A noter que les crédits alloués pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) seront augmentés de 48 k€ par l'Etat en 2026, permettant le recrutement d'un travailleur social à 80%.
- ✓ Les tarifs de certaines prestations, notamment le portage de repas à domicile et la vente de repas au sein des Résidences autonomie, est augmenté de + 1 % en 2026, puis du taux de l'inflation indiqué précédemment pour 2027 et au-delà, sauf l'aide à domicile, dont le CPOM ne

prévoit pas d'augmentation du tarif. Il est ainsi retenu un taux de 0,5% annuels pour l'Aide à domicile pour la prise en compte de l'évolution des tarifs pour les heures à taux plein ou indexées sur le barème Carsat.

- ✓ Reconstitution du taux d'occupation 2025 des Résidences autonomie sur toute la période, soit environ 87 %, car il est difficile de préjuger de son évolution, malgré la hausse attendue par l'ARS dans le CPOM.
- ✓ Environ 238 000 € d'aides et secours d'urgence versés chaque année,
- ✓ Subventions versées aux associations à hauteur de 500 000 € chaque année, soit une hausse de 50 000 € par rapport à 2025 et un retour aux années antérieures à 2025.

Les budgets annexes

Le graphique ci-après indique le montant de la subvention d'équilibre à accorder du budget principal aux budgets annexes sur la période 2026-2029, pour que ceux-ci soient parfaitement équilibrés.



La prospective actualisée permet de mettre en évidence que :

- Le niveau de subvention à verser aux budgets annexes est moins élevé sur toute la période par rapport à la précédente projection, particulièrement en 2027. Cette amélioration est à rapprocher essentiellement des remboursements de cotisation sociale attendus, comme indiqué précédemment.
- Le déficit moyen des Résidences autonomie serait de 650 k€ annuels à **partir de 2026** (ce chiffre étant de 569 k€ en 2025), hors déficit de la cuisine. A noter que le déficit 2026 est exceptionnellement majoré de 249 k€ en raison de la sortie de l'actif des fiches inventaire de la RA Huot, comme indiqué précédemment. L'évolution du coût des Résidences autonomie attendu en 2028 et 2029 est lié aux coûts d'amortissement et d'intérêts d'emprunt, en raison des travaux conséquents qui seront à réaliser (se référer à la partie dédiée au programme d'investissement).
- Le déficit moyen de l'Aide à domicile serait de 334 k€, contre 380 k€ en 2025. L'amélioration est essentiellement la conséquence du remboursement de cotisations sociales attendu, comme indiqué précédemment, ainsi qu'aux mesures mises en œuvre pour réduire le coût de ce service.

- Le déficit de la restauration à domicile serait de 210 k€ en moyenne, contre 199 k€ en 2025. Si le taux d'absentéisme de ce service s'améliore, le déficit pourrait être plus bas que prévu.
- Le SSIAD, le CHRS et les LHSS sont les seuls budgets à l'équilibre.

L'évolution prévisionnelle du montant de subvention à verser à chacun des budgets annexes est indiquée ci-après :

Projection 2025	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
Résidences autonomie	541	529	806	784	544	737	739	780	845	
Restauration à domicile	27	42	64	132	164	181	187	174	183	
Escapade	19	58	115	107	127	108	115	130	134	
Aide à Domicile	438	592	502	687	924	474	362	738	809	
Total	1 025	1 221	1 487	1 710	1 759	1 500	1 403	1 822	1 971	

Projection 2026	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
Résidences autonomie	541	529	806	784	544	569	688	515	631	764
Restauration à domicile	27	42	64	132	164	199	220	192	209	219
Escapade	19	58	115	107	127	139	114	117	118	119
Aide à Domicile	438	592	502	687	924	380	-	189	550	595
Total	1 025	1 221	1 487	1 710	1 759	1 287	1 022	1 013	1 508	1 697

- ✓ En 2025, le montant versé aux budgets annexes a été inférieur aux prévisions, notamment grâce à des déficits plus faibles qu'attendus pour les budgets Aide à domicile et Résidences autonomie.

Les autres incertitudes en mesure d'influer significativement sur les tendances dégagées par la prospective 2026 sont les suivantes :

- ✓ Eventuelle(s) nouvelle(s) hausse(s) du point d'indice. Aucune nouvelle hausse n'est prévue dans la prospective 2026, néanmoins des discussions sont toujours en cours au niveau national entre les organisations syndicales et le gouvernement pour une modification des grilles et / ou d'autres revalorisations.
- ✓ Pérennité de certains financements, attribués par voie de convention annuelle : Hébergement d'Urgence, Allocation de Logement Temporaire, Accompagner pour Habiter, Contrat Local en Santé Mentale, etc.

C'est dans ce contexte d'amélioration de la situation financière du CCAS, essentiellement liée aux remboursements très importants de cotisations sociales attendus, que s'inscrit la préparation budgétaire 2026 détaillée ci-après.

II. EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, TOUS BUDGETS

L'exercice budgétaire 2026 est marqué principalement par :

- ✓ Une hausse de l'excédent reporté de 302 k€ du Budget principal, ce qui traduit donc un excédent annuel du même montant.
- ✓ Le coût des mesures d'harmonisation des régimes indemnitaires Ville / GBM / CCAS de 102 k€ annuels :
 - Mise en œuvre des mesures au 1^{er} mai, pour un coût 2025 de 68 k€ (compensés par la ville). Le budget 2025 a été ajusté en Décision Modificative.
 - Effet année pleine 2026 de 34 k€, montant également compensé par la ville.
- ✓ Une augmentation du financement du dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) de 48 k€, ce qui permettra le recrutement d'un travailleur social sur une quotité de travail de 80 %, portant à 2,8 ETP le nombre d'agents mobilisés sur ce dispositif.
- ✓ Une baisse marquée du reste à charge du budget Aide à domicile, en lien avec les remboursements de cotisation sociale attendus. Il est à noter que les remboursements Urssaf ne sont pas encore inscrits au budget, par prudence, car l'analyse du dossier par l'Urssaf se poursuit. En revanche, les remboursements CNRACL sont bien inscrits.
- ✓ Après neutralisation d'une écriture exceptionnelle liée à la sortie de l'actif des biens de l'ancienne RA Huot (écriture technique ne donnant lieu à aucun décaissement), le reste à charge des Résidences autonomie serait également en baisse conséquente,
- ✓ La poursuite de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL, qui se poursuit jusqu'en 2028, ainsi que la hausse du taux du Versement Mobilité. Ces mesures représentent un effort financier de 200 k€ sur l'exercice 2026.

II.1. DEPENSES

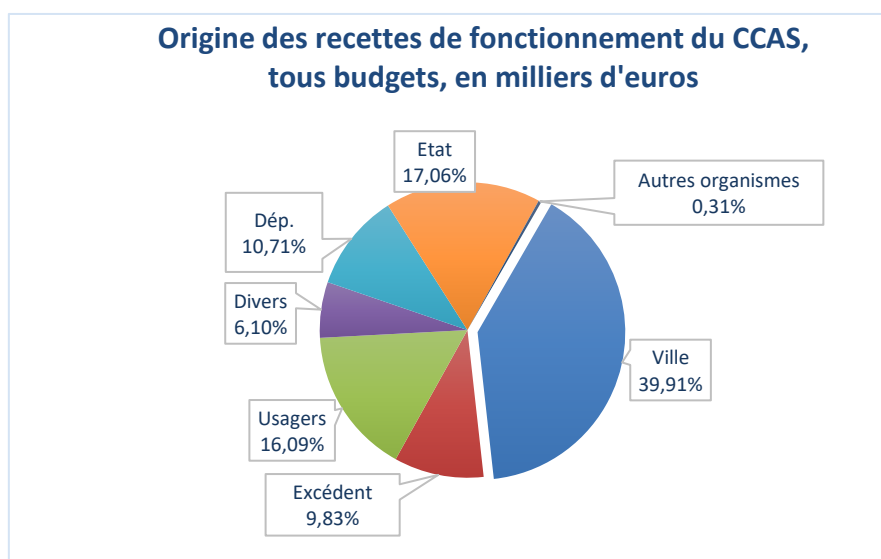
Chapitre	BP + DM 2025	Réalisé 2025	BP 2026 proposé	Ecart de BP + DM 2025 à BP 2026	Ecart de BP + DM 2025 à BP 2026 en %
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	
011 - Charges à caractère général	4 784 493	4 189 802	4 862 169	77 676	1.62%
012 - Dépenses de Personnel	18 249 291	17 872 148	18 582 633	333 342	1.83%
016 - Frais de structure	1 884 404	1 582 977	1 972 528	88 124	4.68%
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	
042 - Dotations aux amortissements et provisions	575 759	549 762	553 265	22 494	-3.91%
65 - Autres charges de gestion courante (Subventions, secours)	2 828 717	2 088 328	2 601 636	227 081	-8.03%
66 - Charges financières	70 500	70 239	66 000	4 500	-6.38%
67 - Charges exceptionnelles	6 830	4 256	6 500	330	-4.83%
Dotations provisions	-	-	-	-	
	28 399 994	26 357 512	28 644 731	244 737	0.86%

II.2. RECETTES

Chapitre	BP + DM 2025	Réalisé 2025	BP 2026 proposé	Ecart de BP + DM 2025 à BP 2026	Ecart de BP + DM 2025 à BP 2026 en %
002 - Excédents reportés	2 561 389	2 561 389	2 791 588	230 199	8,99%
013 - Atténuations de charges	160 000	72 101	40 000	120 000	
017 - Produits de la tarification	8 917 696	9 209 371	9 425 750	508 054	5,70%
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	705 828	605 842	798 323	92 495	13,10%
019 - Produits financiers	2 422 776	1 635 661	1 891 792	530 984	-21,92%
042 - Amortissements et provisions	292	-	-	292	
70 - Produits des services	1 472 085	1 456 673	1 452 129	19 956	-1,36%
73 - Impôts et taxes	-	-	-	-	
74 - Subventions et dotations	1 860 969	1 932 535	1 803 599	57 370	-3,08%
75 - Autres produits de gestion courante	11 590 789	11 664 110	11 836 837	246 048	2,12%
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	
78 - Reprise sur provisions	-	-	-	-	
	29 691 824	29 137 682	30 040 018	348 194	1,17%

Le détail des évolutions pour le budget principal est communiqué dans la partie suivante.

II.3. Origine des recettes de fonctionnement, tous budgets, hors opérations de reprise de provisions



La subvention versée par la Ville de Besançon est la principale source de financement du CCAS. Son soutien se poursuit en 2026, avec une hausse de la subvention de +1,5 % sur le périmètre constant et de 34 k€ au titre de 2026 pour la prise en compte de l'effet année pleine des mesures d'harmonisation des régimes indemnitaires.

Les recettes perçues de la part de l'Etat représentent 17 % environ du total des recettes. L'Etat est donc le deuxième financeur institutionnel du CCAS.

Les recettes perçues de la part des usagers sont la troisième source de financement. Elles comprennent tout ce qui est payé par les usagers en contrepartie d'un service rendu. Depuis 2025, les APL sont considérées comme des recettes usagers et plus comme des recettes d'autres organismes. A noter qu'une partie des recettes d'activité ne sont pas considérées comme des recettes usager, même si elles ne sont pas des subventions à proprement parler : c'est le cas notamment de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap qui sont versées par le Département du Doubs et donc considérées comme des recettes provenant du Département.

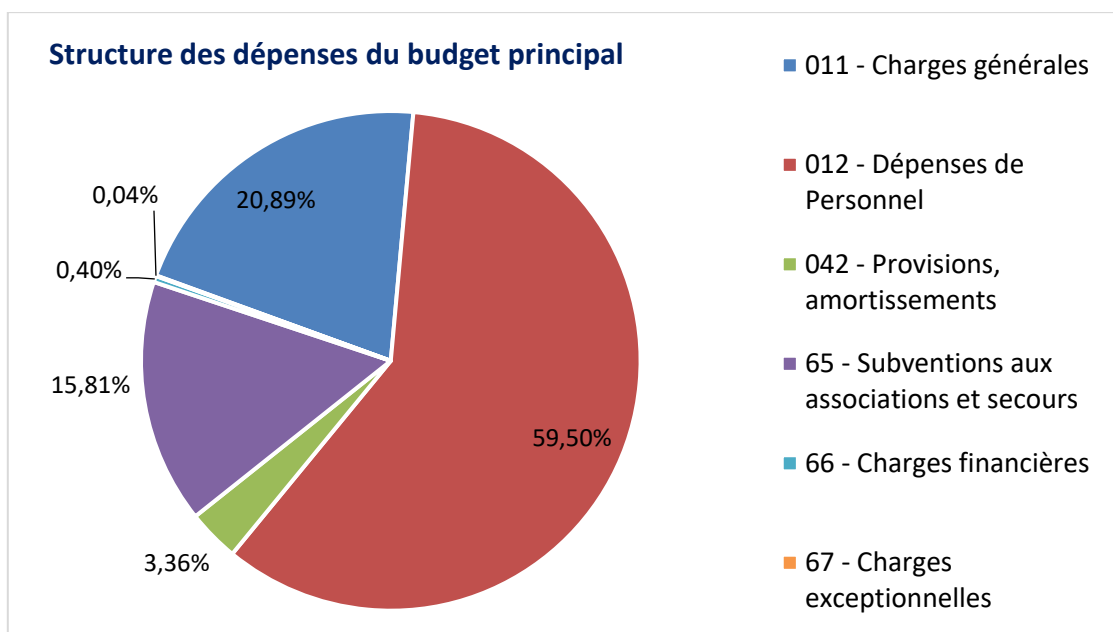
III. BUDGET PRINCIPAL

III.1. Section de fonctionnement

III.1.1. Dépenses

Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026 en %	Commentaires
011 - Charges à caractère général	3 279 823	104 547	3 384 370	3 437 579	157 756	4.81%	53 208.18	1.57%	Dépenses d'énergie + 26 k€ Entretien et contrats de maintenance bâtiments + 14 k€ Crédits Com -12 k€ (lignes non utilisées depuis plusieurs années) Téléphonie : - 5 k€ (abonnement moins coûteux, mais smartphones payés pour leur tarif réel) Diminution loyer Agora versé à Loge.gbm - 33 k€, diminution loyers facturés à RS, HU et MR Agora : -31 k€ (écriture interne) Ajustement crédits autres frais divers (dont animations diverses) : - 23 k€. Seuls les projets en cours avec crédits attribués par la Conférence des fin. sont inscrits. Le reste le sera en DM au fur et à mesure. Intègre une enveloppe de 300 k€ pour dépenses imprévues, contre 100 k€ au BP 2025
012 - Dépenses de Personnel	9 315 725	68 000	9 383 725	9 790 355	474 630	5.09%	406 630.00	4.33%	Cf. explications détaillées.
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-		-		Compte tenu de l'excédent d'investissement supérieur à 400 k€, il n'est pas nécessaire de prévoir un virement à l'investissement en 2026.
042 - Dotations aux amortissements et provisions	575 759	-	575 759	553 265	- 22 494	-3.91%	- 22 494.00	-3.91%	Evolution due aux investissements 2025 et prévisionnels 2026. La tendance sur les prochaines années est baissière, ce qui permettra peut-être d'envisager de nouveaux virements à l'investissement pour maintenir l'autofinancement et éviter le recours à l'emprunt.
65 - Autres charges de gestion courante (Subventions, secours)	2 890 904	- 62 187	2 828 717	2 601 636	- 289 268	-10.01%	- 227 080.73	-8.03%	Baisse des subventions aux budgets annexes - 311 k€. Subventions aux associations = 500 k€ (+ 50k€ par rapport à 2025, soit un retour au montant budgété jusqu'en 2023). Intègre une enveloppe de 100 k€ pour dépenses imprévues, contre 50 k€ au BP 2025. Stabilité des aides et secours (260 k€).
66 - Charges financières	70 500	-	70 500	66 000	- 4 500	-6.38%	- 4 500.00	-6.38%	Pas d'emprunt mobilisé en 2025 pour le Budget principal, donc les intérêts diminuent.
67 - Charges exceptionnelles	6 830	-	6 830	6 500	- 330	-4.83%	- 330.00	-5%	Chapitre très faiblement utilisé en M57.
	16 139 541	110 360	16 249 901	16 455 334	315 793	1.96%	205 433.45	1.26%	

Le Budget Principal affiche des dépenses de fonctionnement en hausse de 1,26 % par rapport au budget 2025 modifié. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, il est principalement la conséquence de la hausse des crédits alloués aux dépenses de personnel, pour les raisons mentionnées ci-après.



III.1.2. Dépenses de personnel

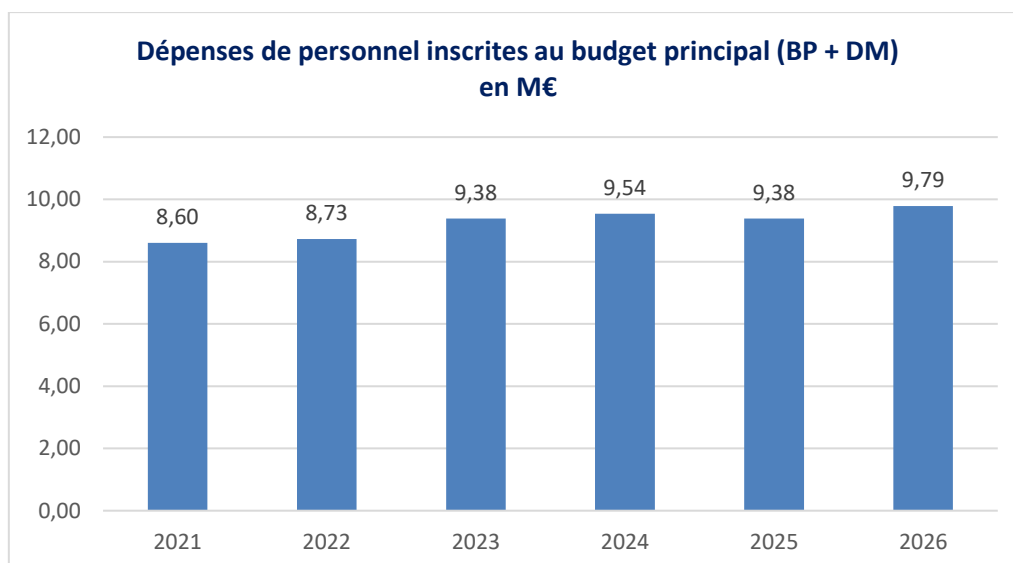
La masse salariale, qui représente 59,50 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2026, nécessite une gestion ajustée car tout écart peut compromettre l'équilibre du budget. Le budget est en hausse de 4,33 % par rapport au budget 2025 modifié, soit 407 k€. Cette évolution est notamment la conséquence du Glissement Vieillesse Technicité, de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (l'impact est estimé à 104 k€ pour l'année 2026), de l'augmentation du taux du Versement Mobilité (+16 k€ en 2026), et du coût lié aux mesures d'harmonisation des régimes indemnitaires (coût annuel de 102 k€).

Tableau récapitulatif des variations des dépenses de personnel par service, entre le BP + DM 2025 et le BP 2026 :

Service	BP + DM 2025	BP 2026	Ecart BP + DM 2025 - BP 2026 en valeur	Ecart BP + DM 2025 BP 2026 en %
00100 - Dépenses transversales	103 676	47 310	- 56 366	-54.37%
00200 - Personnel mutualisé	1 138 000	1 187 272	49 272	4.33%
00400 - Emplois aidés	40 541	40 000	- 541	-1.33%
10000 - DIRECTION GENERALE (DONT CHARGES DE MISSION)	381 933	557 987	176 054	46.10%
13000 - SANTE SOCIALE HANDICAP	563 288	-	- 563 288	-100.00%
20000 - DIRECTION DES SOLIDARITES	73 658	77 095	3 437	4.67%
20300 - Précarité Inclusion Santé Mentale	-	511 695	511 695	
20400 - ANTENNES SOCIALES DE QUARTIER	1 581 715	1 585 530	3 815	0.24%
22100 - AIDES SECOURS ET SUBSISTANCE	270 970	414 116	143 146	52.83%
23200 - SAAS / GLACIS	1 109 297	1 255 237	145 940	13.16%
24000 - HEBERGEMENT LOGEMENT ACCOMPAGNE	-	-	-	
24100 - AGORA RESIDENCE SOCIALE	310 352	354 576	44 224	14.25%
24300 - AGORA HEBERGEMENT URGENCE	448 304	390 973	- 57 331	-12.79%
24400 - MAISON RELAIS	143 750	143 103	- 647	-0.45%
24500 - LOGEMENTS D'INSERTION	84 687	50 305	- 34 382	-40.60%
24700 - MAISON RELAIS AGORA	272 430	307 231	34 801	12.77%
28000 - France Services	390 874	332 005	- 58 869	-15.06%
30000 - SECRETARIAT GENERAL	1 133 285	1 168 985	35 700	3.15%
40000 - DIRECTION AUTONOMIE	197 071	244 582	47 511	24.11%
40500 - MISSION ACCESSIBILITE	89 099	66	- 89 033	-99.93%
41130 - TELE-ALARME	33 546	38 591	5 045	15.04%
43200 - CUISINE DES RESIDENCES AUTONOMIE	375 615	401 211	25 596	6.81%
43800 - LOGEMENTS ETUDIANTS	32 306	22 880	- 9 426	-29.18%
45300 - MAISON DES SENIORS	609 328	659 605	50 277	8.25%
Total	9 383 725	9 790 355	406 630	4.33%

NB : Le service Santé sociale handicap est devenu le service Précarité Inclusion Santé Mentale au 1^{er} janvier 2026 et se trouve désormais rattaché à la direction des solidarités. La chargée de mission Handicap et la chargée de mission Accessibilité sont désormais rattachés à la Direction autonomie.

L'évolution des dépenses de personnel inscrites au budget depuis 2021 est résumée dans le graphique ci-après :



III.1.3. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

• Secours versés aux usagers

Dispositif	BP + DM 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Ecart BP 2025 / BP 2026	Ecart BP 2025 / BP 2026 en %
Aides aux projets	8 000	2 149	7 000	- 1 000	-12,50%
CLC MIGRANTS	19 000	17 280	19 000	-	0,00%
DEPENSES DE REGIE	16 000	12 870	16 000	-	0,00%
FONDS URGENCE SANTE	12 000	10 239	12 000	-	0,00%
PRECARITE ENERGETIQUE	28 000	27 296	28 000	-	0,00%
AIDE AUX TRANSPORTS	20 000	20 480	21 000	1 000	5,00%
MOBILITE JEUNES	4 000	2 835	4 000	-	0,00%
CLC HORS MIGRANTS	153 000	144 815	153 000	-	0,00%
TOTAL	260 000	237 964	260 000	-	0,00%

L'enveloppe proposée au budget 2026 est stable par rapport au budget 2025, qui n'a pas été consommé en totalité.

• Subventions versées aux associations

	BP + DM 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Ecart BP + DM 2025 / BP 2026	Ecart BP 2025 / BP 2026 en %
Subventions associations	450 000	450 800	500 000	50 000	11.09%

L'enveloppe est augmentée de 50 000 € par rapport au budget 2025, pour revenir au niveau budgété jusqu'en 2023.

• Subventions aux budgets annexes

L'évolution des subventions d'équilibre prévisionnelles versées aux budgets annexes est indiquée ci-après. La subvention versée à l'aide à domicile est en nette diminution en raison de remboursements de cotisations CNRACL attendus en 2026, pour un montant de 380 k€ (hors rémunération du cabinet qui a accompagné le CCAS dans la démarche).

La situation des Résidences autonomie laisse apparaître une subvention en légère diminution, mais la baisse serait en réalité nettement plus importante en l'absence d'une écriture exceptionnelle (liée à la sortie de l'actif des biens de l'ancienne RA Huot à hauteur de 249k €). En neutralisant cette écriture exceptionnelle, entre les sections de fonctionnement et d'investissement (ne donnant lieu à aucun décaissement), la baisse du reste à charge des Résidences autonomie serait en réalité de 276 k€.

Le reste à charge de la restauration à domicile diminue légèrement, mais reste à un niveau élevé.

Celui de l'Escapade diminue légèrement également mais demeure à un niveau élevé, compte tenu du nombre de places de ce dispositif (13).

La situation de chacun des budgets annexes sera abordée ultérieurement dans ce rapport.

	Budget 2025 modifié	BP 2026	Evolution Crédits 2025 - BP 2026	Reste à charge 2025	Reste à charge 2026	Evolution reste à charge 2025- 2026
Résidences autonomie	4 289 256	4 337 316	48 060	894 562	867 064	- 27 498
Aide à domicile	3 619 252	3 549 417	- 69 835	634 602	392 635	- 241 967
Restauration à domicile	996 016	1 028 215	32 199	249 497	229 742	- 19 755
SSIAD	1 645 493	1 658 449	12 956	-	-	-
Escapade (Hébergement)	556 130	528 835	- 27 295	166 767	149 955	- 16 812
CHRS	443 275	445 147	1 872			
LHSS	600 671	642 017	41 346			

• Autres charges de gestion courante

Les autres dépenses de ce chapitre sont composées principalement :

- des créances admises en non-valeur lorsque la situation des usagers du CCAS les conduit à ne pas pouvoir honorer leur dette. Le budget s'élève à 10 500 €, en diminution par rapport au budget 2025 modifié de 2,5 k€.
- d'une enveloppe de 60 k€ pour le versement de la cotisation au COS.

La nomenclature M57 ne prévoit pas de chapitre dédié aux dépenses imprévues. Il est donc prévu une enveloppe de 100 k€ supplémentaire sur le chapitre 65, contre 50 k€ en 2025.

III.1.4. Evolution des 10 charges à caractère général les plus importantes

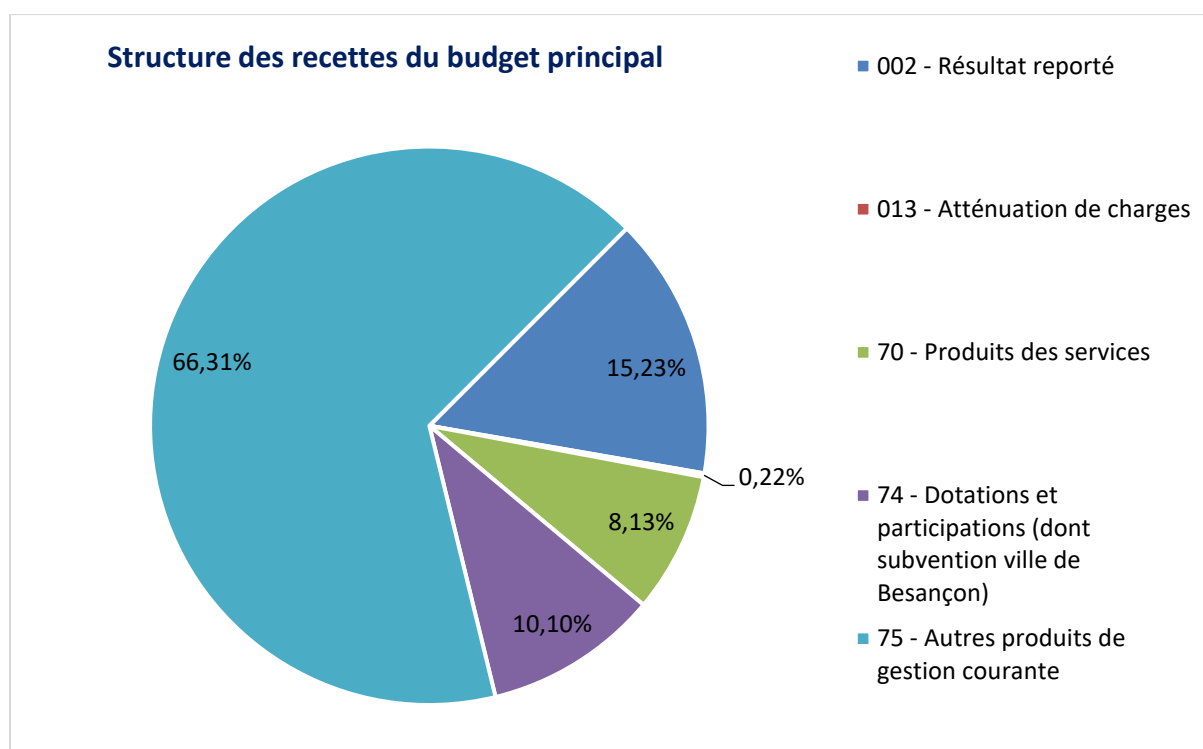
Le tableau ci-dessous indique l'évolution entre 2025 et 2026 des 10 principaux postes de dépenses du chapitre 011 – charges à caractère général.

Natures	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026 en %	Commentaires
6132 - 614 - Loyers et charges	911 904	873 971	- 37 933.00	-4.16%	Notamment diminution loyer Agora de 33 k€, en lien avec le baisse du taux du livret A.
60623 - Alimentation	400 207	414 500	14 293.00	3.57%	Essentiellement repas pour cuisine des RA. Crédits évalués en fonction de l'activité, inflation. + 10 k€ ajoutés pour permettre la mise en œuvre de la loi Egalim.
60612 - Electricité, gaz	197 200	223 400	26 200.00		Prévision budgétaire au regard des consommations 2025 (208 k€)
616x-Assurances	105 893	119 480	13 587.00	12.83%	
6188 - Autres frais divers	150 143	127 000	- 23 143.00	-15.41%	Dépenses d'animation. Concernant les actions financées par la Conf. des financeurs, seuls sont inscrits au budget les crédits pour les actions déjà en cours. Les subventions alloués en cours d'année feront l'objet de DM ultérieures.
6288 - Autres services extérieurs	294 495	353 300	58 804.55	19.97%	Dont 300 k€ constitués pour une enveloppe de dépenses imprévues, contre 100 k€ au BP 2025.
615221 - Entretien bâtiments	117 000	113 000	- 4 000.00	-3.42%	Relative stabilité.
6281 - Concours, cotisations	93 500	95 000	1 500.00	1.60%	Dont 73 k€ contribution au FSL.
6184 - Frais formation hors CNFPT	75 352	65 550	- 9 802.00	-13.01%	
611 - Contrats de prestation de service (Ordures ménagères)	87 600	79 700	- 7 900.00	-9.02%	

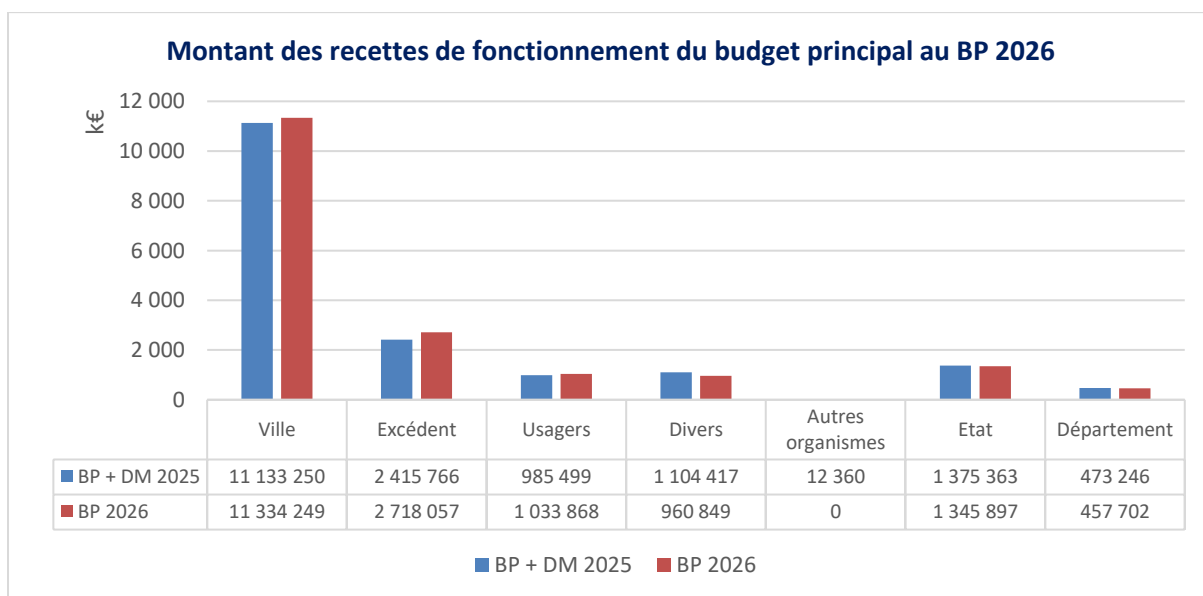
III.1.5 Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026 en %	Commentaires
002 - Excédents reportés	2 415 766	-	2 415 766	2 718 057	302 291	12.51%	302 291	12.51%	Report du résultat N-1. Résultat annuel 2025 = excédent de 302 k€ IJ assurance risques statutaires, CPAM + divers. Revu à la baisse, en fonction des sommes effectivement perçues, et surtout en raison de la ventilation des dépenses et recettes liées au contrat couvrant les accidents du travail sur l'ensemble des budgets (alors que tout était comptabilisé en Budget principal auparavant).
013 - Atténuations de charges	160 000	-	160 000	40 000	- 120 000	-75.00%	- 120 000	-75.00%	
042 - Amortissements et provisions	292	-	292	-	- 292		- 292		
70 - Produits des services	1 452 085	20 000	1 472 085	1 452 129	44	0.00%	- 19 956	-1.36%	Grande stabilité globale. Recettes usagers (principalement repas en RA, téléalarme) en hausse de 20 k€. Les différents remboursements de frais (de la part des budgets annexes, ou d'UCSA, par ex), évoluent quand à eux de - 21 k€.
74 - Subventions et dotations	1 838 609	22 360	1 860 969	1 803 599	- 35 010	-1.90%	- 57 370	-3.08%	Recettes Etat globalement en baisse de 14 k€ (les recettes AVDL augmentent de 48 k€ mais les recettes CLSM diminuent de 58 k€, à ce stade).
75 - Autres produits de gestion courante	11 522 789	68 000	11 590 789	11 836 837	314 048		246 048	2.12%	Recettes usagers (loyers et APL) en hausse de 48 k€. Subvention ville augmentée de 1,5 % soit + 200 k€.
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-		-		
	17 389 541	110 360	17 499 901	17 850 623	461 081	2.65%	350 721	2.00%	

Les recettes sont en augmentation de 2,00 %, essentiellement due à l'augmentation de l'excédent reporté, de la hausse de la subvention de la Ville, et au financement de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement.

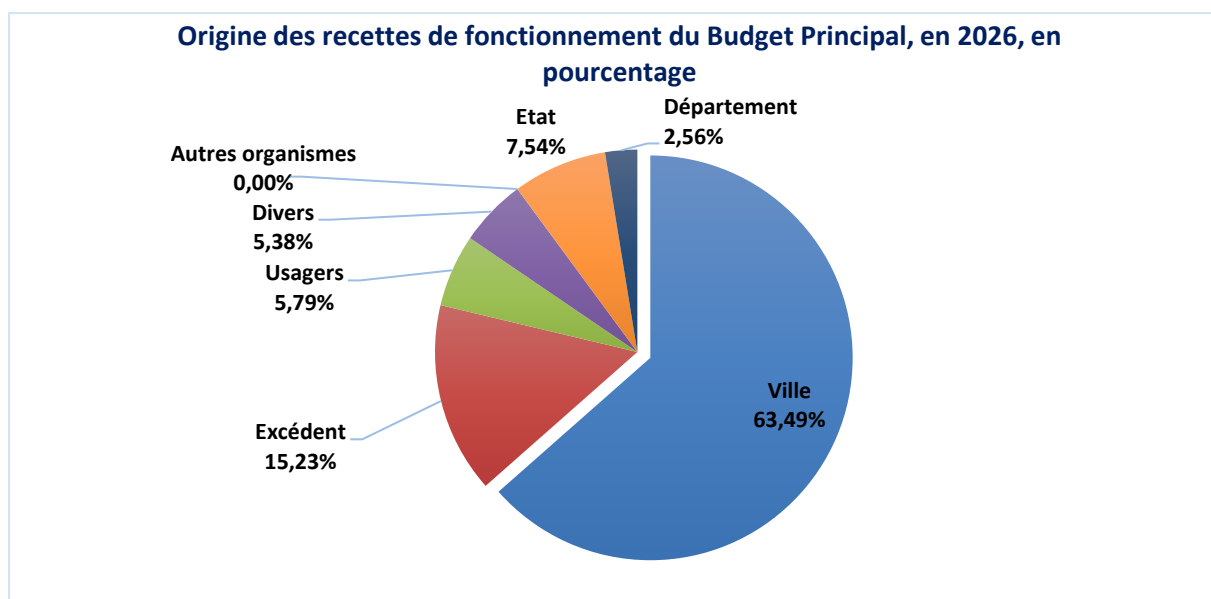


III.1.6 Répartition des recettes de fonctionnement par financeur



N.B : Les APL sont dorénavant considérées comme des recettes usagers puisque ces recettes ne financent pas directement le CCAS mais l'utilisateur.

L'excédent 2025 et celui de 2026 comportent le produit de la vente de la cession de la résidence Huot à hauteur de 1 250 000 €.

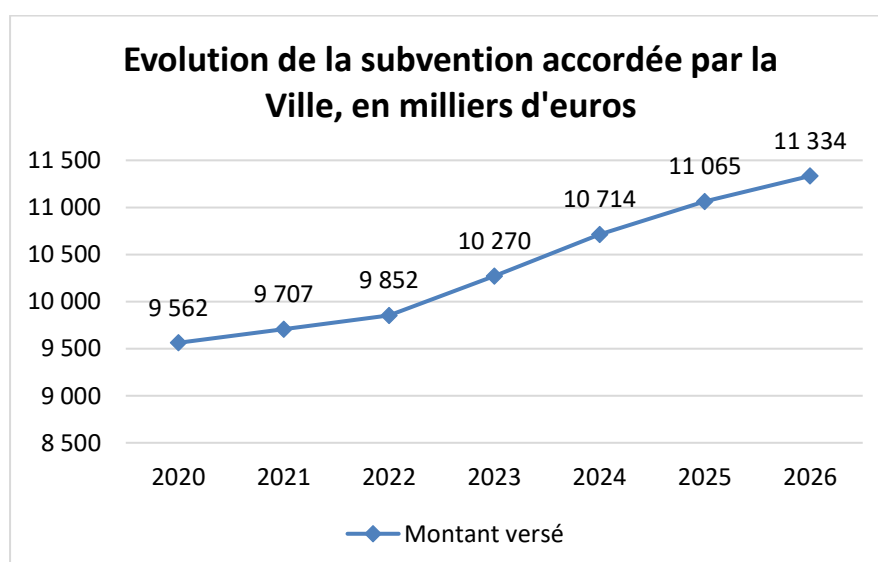


On constate :

- ✓ Une augmentation de l'excédent reporté en 2025,
- ✓ Une augmentation de la subvention Ville : + 1,5 % sur le périmètre constant et + 34 k€ au titre de 2026, pour l'effet en année pleine des mesures d'harmonisation des régimes indemnitaires,
- ✓ Une légère diminution des recettes Etat.

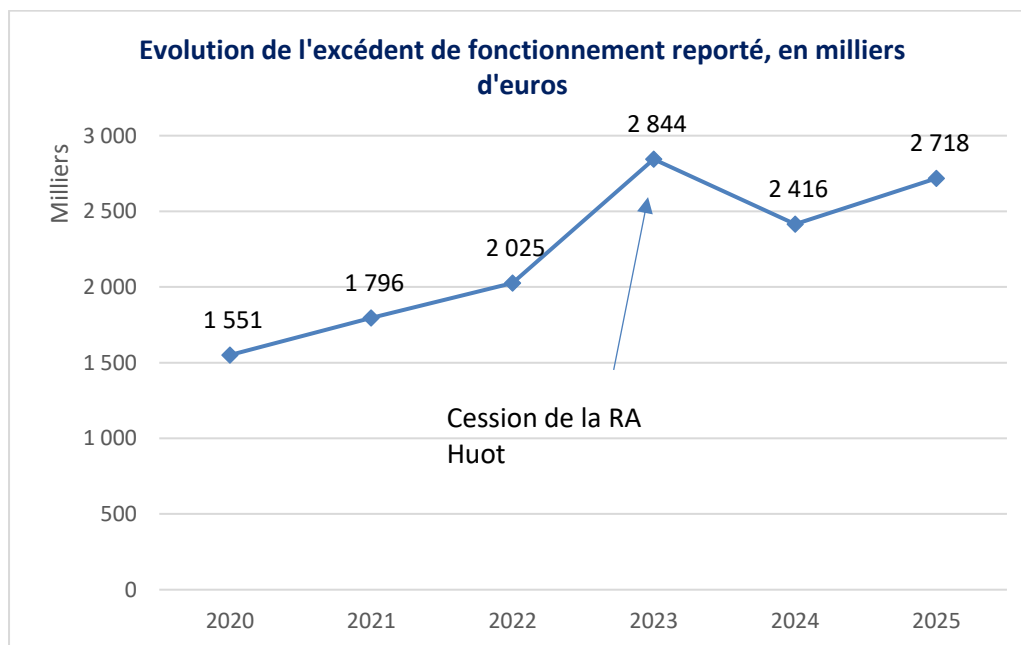
Il est important de souligner **la part prépondérante de la subvention versée par la Ville dans le financement du budget principal**, qui s'élève à 63,49 %.

Le graphique ci-dessous retrace son évolution depuis 2020 (*montant versé pour les années 2020 à 2025 et prévisionnel pour 2026*) :



III.1.7 Evolution de l'excédent de fonctionnement reporté

Ce chapitre correspond à l'inscription de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de cet excédent depuis 2020 (l'excédent est ensuite inscrit au budget de N+1) :



Le résultat après affectation était en hausse en 2022 par rapport à 2021, car il avait été décidé de laisser en section de fonctionnement 540 k€ issus de la reprise de la provision pour grosses réparations constituée pour autofinancer une partie des travaux de rénovation du siège. **Sans cette opération, le résultat 2022 repris en 2023 aurait été de 1,485 M€, soit un déficit 2022 de 311 k€.**

En ce qui concerne le résultat 2023 repris en 2024, celui-ci affiche une hausse, passant de 2,025 M€ à 2,844 M€. **Toutefois, cette hausse est en trompe l'œil**, puisqu'elle est liée à la cession du bâtiment de la Résidence Autonomie Huot, pour 1,25 M€. Le produit de cette cession est prévu pour l'autofinancement de la construction de la future Résidence Autonomie, à l'étude.

En neutralisant cette opération, le résultat 2023 aurait été de 1,594 M€, soit un déficit 2023 de 431 k€.

En 2024, l'excédent reporté est en diminution par rapport à 2023 de 428 k€, ce qui signifie que les recettes annuelles ont été insuffisantes pour couvrir les dépenses.

Enfin, l'exercice 2025 affiche un résultat positif de 302 k€.

III.1.3 Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement par service

Direction Générale / Secrétariat Générale / Dépenses transversales

2025 (BP + DM)				BP 2026			Evolution du résultat	Commentaires
Service	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
00100 - Dépenses transversales	3 974 809	13 844 308	9 869 499	3 721 581	14 237 706	10 516 126	646 627	Hausse sub ville + 1,5 % (périmètre constant), hausse excédent reporté, baisse subventions aux budgets annexes.
00200 - Personnel mutualisé	1 513 000	-	- 1 513 000	1 574 772	-	- 1 574 772	-61 772	Ajustement en fonction du coût réel 2025 + 1,5 %
00400 - Emplois aidés	47 541	-	- 47 541	46 500	-	- 46 500	1 041	Crédits apprentis.
Sous total Dépenses Transversales	5 535 350	13 844 308	8 308 958	5 342 853	14 237 706	8 894 854	585 896	
10000 - Direction générale	393 143	52 300	- 340 843	561 556	57 800	- 503 756	-162 913	Transfert d'un agent auparavant imputé sur le service Mission accessibilité, et d'un autre agent auparavant imputé sur le service Santé Sociale Handicap
13000 - Santé Sociale handicap	654 327	317 672	- 336 655	-	-	-	336 655	Nouvelle appellation et nouveau rattachement de ce service à la Direction des Solidarités. La chargée de mission handicap sera rattachée quant à elle à la Direction Autonomie.
Sous total Direction Générale	1 047 470	369 972	- 677 498	561 556	57 800	- 503 756	173 742	
30000 - Secrétariat Général	1 138 917	-	- 1 138 917	1 173 980	-	- 1 173 980	-35 063	Effectifs en baisse de 0,73 ETC (agents absents, déjà remplacés, et partis en retraite).
Sous total Secrétariat Général	1 138 917	-	- 1 138 917	1 173 980	-	- 1 173 980	-35 063	

Les évolutions majeures sont les suivantes :

- La subvention de la Ville augmente de + 1,5 % à périmètre constant, auxquels sont ajoutés 34 k€ pour la compensation du coût effet année pleine des mesures d'harmonisation de régimes indemnitaires entrées en vigueur le 1^{er} mai 2025 (coût total annuel de 102 k€).
- L'enveloppe allouée aux contrats d'apprentissage est stable et s'élève à 40 k€.
- Le service Santé Sociale Handicap change d'appellation et devient le service Précarité insertion et santé mentale, dorénavant rattaché à la Direction des Solidarités.

• **Direction des Solidarités**

2025 (BP + DM)				BP 2026			Evolution du résultat	Commentaires
Service	Dépenses	Recettes	Reste à charge	Dépenses	Recettes	Reste à charge		
20000 - Direction des Solidarités	196 658	-	- 196 658	196 807	-	- 196 807	-149	
20300 - PRécarité Inclusion Santé Mentale	-	-	-	617 643	260 002	- 357 641	-357 641	Nouveau service issu de l'ancien service 13000 - Santé Sociale Handicap
20400 - Antennes Sociales de Quartier	1 664 003	125 160	- 1 538 843	1 696 145	120 000	- 1 576 145	-37 302	Effectifs en baisse de 1,4 ETC. Loyers en hausse de 46 k€, notamment pour nouveaux locaux ASQ Palente. Les 27 k€ des ateliers créatifs ont été réimputés sur le service Aide secours subsistance.
22100 - Aides Financières	547 030	-	- 547 030	720 316	-	- 720 316	-173 286	Secours usagers maintenus à 260 k€. Effectifs en hausse de 1,70 ETC (Modif imputation de deux agents auparavant affectés sur les ASQ).
23200 - SAAS / Glacis	1 281 744	544 000	- 737 744	1 441 396	617 300	- 824 096	-86 352	Effectifs en baisse de 0,31 ETC (+ 146 k€, ajout de 0,8 ETC pour AVDL, fin d'un CLM d'une chargée de gestion). Energie + 9 k€. Hausse de la quote-part de l'agent MAD de Un chez soi d'abord : + 17 k€ en recettes
24000 - Hébergement Logement Accompagné	531 255	533 805	2 550	503 949	503 949	-	-2 550	
24100 - Forum / Agora	510 403	242 468	- 267 935	534 807	257 210	- 277 597	-9 662	Effectifs + 0,91 ETC. Loyer remboursé au SHLA - 20 k€
24300 - Hébergement d'Urgence	550 389	191 750	- 358 639	493 196	203 817	- 289 379	69 260	Effectifs - 1,05 ETC.
24400 - Maison Relais	176 646	178 000	1 354	175 939	177 937	1 998	644	Financements Etat : + 12 k€
24500 - LTA	130 205	57 618	- 72 587	78 385	23 155	- 55 230	17 357	Effectifs - 0,78 ETC
24700 - Maison Relais Agora	398 279	308 896	- 89 383	420 084	317 966	- 102 118	-12 735	Effectifs + 0,71 ETC. Baisse loyer remboursé au SHLA -12 k€.
28000 - Etablissement France Services	400 959	56 500	- 344 459	338 845	70 000	- 268 845	75 614	Effectifs en baisse de 1,58 ETC. Subvention Etat + 15 k€ (le montant prévu au BP 2025 était inférieur au montant alloué).
Sous total Direction des Solidarités	6 387 571	2 238 197	- 4 149 374	7 217 512	2 551 336	- 4 666 175	-516 801	

Les évolutions majeures de la Direction des Solidarités sont les suivantes :

- L'augmentation du financement AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) : la DDETSP alloue 48 k€ supplémentaires en 2026 à ce dispositif, ce qui permettra le recrutement de 0,8 ETC d'un travailleur social.
- Le montant alloué aux secours usagers a été maintenu à 260 k€, tout comme en 2025.
- Le loyer versé à Loge.GBM pour l'Agora sera en diminution de 33 k€ par rapport au BP 2025. En effet, la baisse des taux du livret A conduisent mécaniquement à une baisse des intérêts payés par Loge.GBM au titre de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction du bâtiment.
- L'Etat a augmenté le financement dédié à France Services depuis plusieurs années, portant à 50 k € la subvention dédiée à ce service en 2026.

- **Direction de l'Autonomie**

2025 (BP + DM)				BP 2026			Evolution du résultat	Commentaires
Service	Dépenses	Recettes	Reste à charge	Dépenses	Recettes	Reste à charge		
40000 - Direction de l'Autonomie	211 471	21 500	- 189 971	264 651	47 000	- 217 651	-27 680	Effectifs en baisse de 0,32 ETC : départ en retraite d'un agent, un animateur réaffecté sur les RA, et deux chargées de mission, la première réaffectée depuis le 3SH et la seconde depuis la mission accessibilité.
40500 - Mission accessibilité	90 999	44 080	- 46 919	66	-	- 66	46 853	Service comptable qui ne sera plus utilisé. Les dépenses et recettes liées à la mission accessibilité seront imputées sur la Direction Autonomie.
41130 - Téléalarme	104 946	135 000	30 054	102 091	130 500	28 409	-1 645	Activité en hausse. Effectifs en hausse de 0,10 ETC suite à une nouvelle ventilation financière des agents.
43200 - Cuisine des RA	765 265	518 400	- 246 865	826 286	523 380	- 302 906	-56 041	Effectifs en hausse de 0,50 ETC. Tarifs usagers augmentés de 1 %. Crédits d'achat des denrées alimentaires augmentés de 10 k€ pour accroître part de denrées bio et / ou locales. Activité en légère hausse, recettes usagers augmentées de 5 k€.
43800 - Logements étudiants	85 306	98 500	13 194	76 610	106 500	29 890	16 696	Recettes usagers augmentées de 8 k€. Crédit d'entretien des chambres augmentés de 7 k€. Effectifs en baisse de 0,20 ETC.
45300 - Maison des Seniors	882 606	229 944	- 652 662	889 730	196 400	- 693 330	-40 668	Crédits d'animation (projets Conf. Fin) diminués de 19 k€, tout comme les recettes.
Sous total Direction Autonomie	2 140 593	1 047 424	- 1 093 169	2 159 434	1 003 780	- 1 155 654	-62 485	Effectifs stables. Entretien bâtiments - 12 k€.
Total	16 249 901	17 499 901	1 250 000	16 455 334	17 850 623	1 395 288	145 288	

Les évolutions majeures de la Direction de l'Autonomie sont les suivantes :

- Des mouvements internes sont opérés : une chargée de mission issue de l'ancien service Santé Sociale Handicap (3SH) est affectée en 2026 sur la Direction Autonomie, tout comme la chargée de mission accessibilité.
- Les crédits d'achat des denrées alimentaires nécessaires à la fabrication des repas en Résidence autonomie ont été augmentés de 10 k pour permettre d'accroître la part de denrées bio et / ou locales en 2026, conformément aux obligations prévues par la loi EGALIM.

III.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 778 651 €, soit une baisse de 25,63 % par rapport à 2025.

La baisse est essentiellement due à la fin des travaux du siège. Des factures ont encore été réglées en 2025 pour un montant de 113 k€. Quelques reliquats seront encore à régler en 2026. A noter que la section d'investissement conserve des marges de manœuvre, puisque l'excédent reporté s'élève à 427 k€, en stabilité par rapport à 2025, et que les recettes prévues au budget 2026 sont par ailleurs supérieures de 365 k€ par rapport aux dépenses.

III.2.1 Dépenses d'investissement

	2025				2026					
Chapitre	BP + DM 2025	Reports 2024	Total Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions nouvelles 2026	Reports 2025	Total Budget 2026	Ecart Budget 2025 à Budget 2026	Ecart Budget 2025 à Budget 2026 en %	Commentaires
001 - Résultat antérieur	-	-	-	-	-	-	-	-		
040 - Opération d'ordre de transfert de section à section	292	-	292	-	-	-	-	292		Ecriture comptable de reprise de subvention transférable.
16 - Emprunts et dettes assimilées	174 500	-	174 500	165 984	173 800	-	173 800	- 700	-0,40%	Extinction progressive des anciens prêts. Pas de nouvel emprunt contracté pour le Budget principal en 2025.
20 - Immobilisations incorporelles	51 840	3 825	55 665	6 045	13 000	390	13 390	- 42 275	-75,95%	Notamment étude thermique coursive Agora
204 - Subventions d'équipement versées	209 000	-	209 000	154 995	240 000	-	240 000	31 000	14,83%	Subventions versées à GBM au titre des achats informatiques communs mais également, de façon plus marginale, aux dépenses mutualisées du Parc Auto et Logistique. Egalement 50 k€ prévus en 2026 pour travaux ASQ Montrapon.
21 - immobilisations corporelles	198 023	42 011	240 034	157 964	110 522	12 856	123 378	- 116 656	-48,60%	Voir PPI détaillé.
23 - Immobilisations en cours	185 500	142 002	327 502	141 601	147 600	60 483	208 083	- 119 419	-36,46%	Voir PPI détaillé.
27 - Autres immobilisations financières	40 000	-	40 000	12 547	20 000	-	20 000	- 20 000	-50,00%	Diminution des crédits alloués aux prêts accordés aux usagers du service Aide Secours et Substance, car moins de prêts ont été délivrés ces dernières années.
Total dépenses d'investissement	859 155	187 838	1 046 993	639 137	704 922	73 729	778 651	- 268 342	-25,63%	

Le détail des opérations d'investissement prévues pour les exercices 2026 sera donné en partie XI.

III.2.1 Recettes d'investissement

	2025				2026					
Chapitre	BP + DM 2025	Reports 2024	Total Budget 2025	Réalisé 2025	Propositions nouvelles 2026	Reports 2025	Total Budget 2026	Ecart Budget 2025 à Budget 2026	Ecart Budget 2025 à Budget 2026 en %	Commentaires
001 - Résultat antérieur	425 562	-	425 562	425 562	426 931	-	426 931	1 369	0.32%	Cet excédent constitue un autofinancement qui permet de neutraliser le besoin d'emprunt sur 2026 à ce stade.
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-		Pas de virement à l'investissement envisagé à ce stade, compte tenu de l'excédent reporté.
024 - Produit des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-		Pas de cession d'actif envisagée à ce stade.
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 759	-	575 759	549 762	553 265	-	553 265	- 22 494	-3.91%	Amortissements des biens et travaux, y compris les futures opérations d'investissement 2026 au prorata temporis de leur date d'entrée dans l'actif.
10 - FCTVA + excédent de fonctionnement capitalisé	70 000	-	70 000	70 025	49 000	-	49 000	- 21 000		Prévision prudente du montant de FCTVA remboursé par l'Etat.
Subventions d'investissement	17 000	81 600	98 600	-	-	82 000	82 000	- 16 600	-16.84%	Dont solde de 80 k€ à percevoir sur la subvention de 400 k€ allouée par la Région pour les travaux de rénovation du siège.
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 500	-	12 500	8 172	11 800	-	11 799	- 701	-5.61%	Cautions nouvellements encaissées pour les entrées en logement des usagers.
27 - Autres immobilisations financières	40 000	-	40 000	12 547	20 000	-	20 000	- 20 000	-50.00%	Diminution des prêts usagers.
Total recettes d'investissement	1 140 821	81 600	1 222 421	1 066 068	1 060 996	82 000	1 142 995	- 79 426	-6.50%	

Aucun emprunt d'équilibre n'est prévu à ce stade en 2026 pour le financement des opérations d'investissement du Budget principal.

IV. RESIDENCES AUTONOMIE : FORTE DIMINUTION DU RESTE A CHARGE APRES NEUTRALISATION D'UNE CHARGE EXCEPTIONNELLE

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Le budget a été élaboré avec un taux d'occupation annuel de 87 %, contre 85,69 % en 2025. L'activité s'est donc améliorée depuis la fermeture de la Résidence autonomie Huot, qui a permis de réduire la vacance au sein du parc des résidences.

Le budget est construit avec une évolution de 1 % environ des tarifs journaliers d'hébergement et dépendance. Pour mémoire, le tarif moyen hébergement a augmenté de 3 % environ en 2025. Il est à noter que c'est le Département du Doubs, en tant qu'autorité de tarification, qui arrête en dernier ressort les tarifs.

Au regard de l'évolution de la population des établissements, la répartition prévisionnelle par GIR est la suivante :

	Réalisé 2025	Budget prévisionnel 2026
GIR 1	0	0
GIR 2	0,17	0
GIR 3	3,92	3
GIR 4	32,92	31
GIR 5	44,42	44
GIR 6	177,08	178
Résidents de moins de 60 ans		1
Total	258,51	257

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

RESIDENCES AUTONOMIE - DEPENSES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
011 - Charges à caractère général	636 306	-	636 306	653 570	17 264	2,71%	17 264
012 - Dépenses de Personnel	2 437 733	-	2 437 733	2 381 138	- 56 595	-2,32%	- 56 595
016 - Frais de structure	1 191 458	23 759	1 215 217	1 302 608	111 150	9,33%	87 391
	4 265 497	23 759	4 289 256	4 337 316	71 819	1,68%	48 060

RESIDENCES AUTONOMIE - RECETTES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Excédents reportés	91 963	-	91 963	-	- 91 963		- 91 963
017 - Produits de la tarification	2 740 308	4 786	2 745 094	3 096 514	356 206	13,00%	351 420
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	184 000	-	184 000	224 802	40 802	22,18%	40 802
019 - Produits financiers	1 249 226	18 973	1 268 199	1 016 000	- 233 226	-18,67%	- 252 199
	4 265 497	23 759	4 289 256	4 337 316	71 819	1,68%	48 060

CONSTAT : Globalement, le budget 2026 augmente de 48 k€ par rapport au budget 2025 modifié, soit 1,12 %.

Afin de pouvoir apprécier l'évolution du reste à charge de ce budget, le tableau suivant neutralise la subvention prévisionnelle du CCAS :

RESIDENCES AUTONOMIE - Reste à charge annuel (hors résultat reporté)						
	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %
Dépenses	4 265 497	23 759	4 289 256	4 337 316	71 819	48 060
Recettes	3 389 908	4 786	3 394 694	3 470 252	80 344	75 558
Résultat N-2 (non inscrit au budget)	91 963		91 963			
Subvention d'équilibre	875 589	18 973	894 562	867 064	- 8 525	- 27 498

Le reste à charge 2025 est ainsi en diminution de 27 k€ par rapport au budget 2025 modifié.

Néanmoins, il convient d'apporter une précision importante. En 2026, des crédits sont prévus à hauteur de 249 k€ pour sortir de l'actif les biens de l'ancienne Résidence autonomie Huot. Il s'agit d'une écriture interne entre les sections de fonctionnement (dépense) et d'investissement (recette) qui ne donne lieu à aucun décaissement.

En neutralisant cette opération spécifique, le reste à charge 2026 serait de 618 k€, soit une diminution de 276 k€ par rapport au budget 2025 modifié.

Cette évolution s'explique essentiellement grâce aux éléments suivants :

- L'imputation à 90 % des aides-soignantes sur la section soins et 10 % sur la dépendance, alors que jusqu'en 2025 l'imputation était de 70% sur le soin et de 30% sur la dépendance. Il n'est ainsi plus nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre sur la section dépendance.
- Le rattrapage du paiement de taxes foncières à Loge.GBM au titre des exercices 2023 et 2024 en 2025 (donc paiement de 3 annuités en 2025), ce qui implique une diminution des crédits d'environ 100 k€ en 2026.
- La modification de l'imputation d'un animateur, auparavant affecté à la Direction de l'Autonomie au niveau du Budget principal, sur les résidences autonomie.

C. Analyse par section tarifaire

RESIDENCES AUTONOMIE - Détail du budget par section						
	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
Hébergement						
DEPENSES	3 294 728	14 439	3 309 167	3 339 911	45 183	30 744
011 - Charges à caractère général	631 906	-	631 906	638 360	6 454	6 454
012 - Dépenses de Personnel	1 471 364	-	1 471 364	1 408 085	- 63 279	- 63 279
016 - Frais de structure	1 191 458	14 439	1 205 897	1 293 466	102 008	87 569
RECETTES	3 294 728	14 439	3 309 167	3 339 911	45 183	30 744
002 - Excédents reportés	91 963	-	91 963	-	- 91 963	- 91 963
017 - Produits de la tarification	1 978 860	-	1 978 860	2 070 058	91 198	91 198
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	184 000	-	184 000	215 802	31 802	31 802
019 - Produits financiers	1 039 905	14 439	1 054 344	1 054 051	14 146	- 293
Dépendance						
DEPENSES	450 919	4 534	455 453	374 699	- 76 220	- 80 754
011 - Charges à caractère général	-	-	-	10 655	10 655	10 655
012 - Dépenses de personnel	450 919	-	450 919	359 597	- 91 322	- 91 322
016 - Frais de structure	-	4 534	4 534	4 447	4 447	87
RECETTES	450 919	4 534	455 453	374 699	- 80 220	- 84 754
017 - Produits de la tarification	333 561	-	333 561	360 000	26 439	26 439
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	-	-	-	4 000	4 000	4 000
019 - Produits financiers	117 358	4 534	121 892	10 699	- 106 659	- 111 193
Soins						
DEPENSES	519 850	4 786	524 636	622 706	102 856	98 070
011 - Charges à caractère général	4 400	-	4 400	4 555	155	155
012 - Dépenses de Personnel	515 450	-	515 450	613 456	98 006	98 006
016 - Frais de structure	-	4 786	4 786	4 695	4 695	91
RECETTES	519 850	4 786	524 636	622 706	194 819	190 033
017 - Produits de la tarification	427 887	4 786	432 673	617 706	189 819	185 033
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	-	-	-	5 000	5 000	5 000
019 - Produits financiers	91 963	-	91 963	-	- 91 963	- 91 963
Total	4 265 497	23 759	4 289 256	4 337 316	56 717	37 492

Hébergement :

- ✓ Les charges à caractère général sont en augmentation de 6 k€. Elles recouvrent majoritairement l'électricité, gaz, chauffage, eau (au total 457 k€ pour ces postes) et diverses fournitures. Les dépenses d'électricité et de gaz ont été augmentées de 18 k€ par rapport à 2025. Les crédits prévus pour les fournitures permettant l'entretien des appartements et des bâtiments sont stables et s'établissent à 70 k€.
- ✓ Les dépenses de structure s'établissent à 1,30 M€ et sont en hausse de 88 k€ par rapport au budget 2025 :
 - Les dotations aux amortissements s'élèvent à 374 k€ (+ 22 k€), conséquence des importants travaux menés dans les résidences.
 - Les locations et charges immobilières s'élèvent à 153 k€, en baisse de 107 k€ par rapport à 2025. En effet, des crédits exceptionnels avaient été prévus en 2025 pour permettre le remboursement à Loge.GBM des taxes foncières indûment remboursées par Loge en 2024. Il s'agit donc d'un retour à la normale avec paiement de 50 k€ annuels de taxes environ. La DDFIP du Doubs a confirmé que sur les demandes d'exonérations formulées par Loge.GBM n'étaient pas éligibles.
 - L'entretien et les contrats de maintenance des bâtiments s'élève à 225 k€ (+ 1 k€).
 - Les taxes foncières dues par le CCAS sont prévues à hauteur de 90 k€ (stabilité), avec en contrepartie un remboursement de celles-ci puisqu'une demande d'exonération est adressée chaque année depuis 2023.
 - Le mécanisme d'écriture interne entre sections tarifaires, relative au reversement par l'hébergement de l'excédent de soin est abandonné, puisque le budget est passé au format EPRD.
 - Enfin, il est à noter l'inscription de crédits exceptionnels permettant de sortir de l'actif les fiches d'inventaire de la Résidence Huot, fermée fin 2023. Ces crédits s'élèvent à 249 k€. Il s'agit d'une écriture interne entre les sections de fonctionnement et d'investissement ne donnant lieu à aucun décaissement.
- ✓ Les frais de personnel s'élèvent à 1,41 M€ et sont en baisse de 63 k€ par rapport au budget 2025. Les effectifs sont en baisse de 0,23 ETC. A noter qu'un animateur auparavant affecté sur le Budget principal est imputé à compter de 2026 sur le budget des Résidences autonomie.
- ✓ Les recettes d'activité ont été déterminées selon un taux d'occupation de 87 %.
- ✓ La subvention d'équilibre du CCAS passe de 773 k€ pour le budget 2025 à 856 k€ pour le BP 2026. **Sans les écritures exceptionnelles liées à la sortie de l'actif des fiches inventaire de la Résidence Huot, la subvention d'équilibre 2026 pour la section hébergement aurait été de 608 k€.**

Dépendance :

- ✓ Baisse des dépenses de personnel : - 91 k€, soit 20,25 %. En effet, à compter de 2026, les aides-soignant.e.s seront imputé.e.s à 90% sur le soin et 10% sur la dépendance, alors qu'auparavant, 70% étaient affectés sur le soin et 30% étaient supportés par la dépendance. La modification de cette répartition permettra de consommer en intégralité le forfait soin alloué par l'ARS, et permettra d'équilibrer la section dépendance en minimisant fortement le besoin d'une subvention du Budget principal.
- ✓ Les recettes d'activité sont prévues selon un taux d'occupation de 87 %, avec un taux d'évolution des tarifs de 1 %.

- ✓ La subvention d'équilibre prévue pour la dépendance est de 11 k€, contre 122 k€ en 2025.

Soin :

- ✓ Les dépenses de personnel s'élèvent à 613 k€ contre 515 k€ en 2025, soit + 98 k€. L'évolution est essentiellement due à la ventilation de 90% du coût des aides-soignants sur le soin à compter de 2026, comme indiqué précédemment.
- ✓ La dotation demandée à l'ARS s'élève à 618 k€, contre 428 k€ demandés en 2025 (il était prévu au budget 2025 la reprise d'un excédent d'un montant de 92 k€, mais finalement celui-ci a été affecté en réserve de compensation et n'a donc pas été déduit de la dotation 2025). Le budget total autorisé en 2025 par l'ARS s'élève à 577 k€.

BILAN : Un déficit prévisionnel en diminution de 27 k€, (**mais qui aurait diminué de 276 k€ sans l'opération exceptionnelle liée à des écritures de sortie d'actif**), pour deux raisons principales : le rattrapage du versement de taxes foncières à Loge.GBM en 2025 (3 exercices payés en 2025, contre 1 seul en 2026, donc un delta de 100 k€ environ), et l'imputation à 90 % des aides-soignants sur la section soins.

V. AIDE A DOMICILE – FORTE DIMINUTION DU RESTE A CHARGE, EN LIEN AVEC LES REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS SOCIALES ATTENDUES

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

- Hypothèses de l'évolution de l'activité et de la masse salariale**

Le BP 2026 a été déterminé sur la base d'une activité cible de 88 000h, contre 92 134h réalisées en 2025. Le budget 2025 était calibré pour une activité d'environ 88 000h également.

Le budget 2026 intègre une augmentation de 1,5 % du coût salarial lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), à périmètre constant, recalibré en fonction du coût réel 2025, et proratisé pour une activité cible de 88 000h.

Une modification des périmètres des secteurs est engagée et aboutira, dans l'année 2026, à une redéfinition plus équilibrée aboutissant à 4 secteurs d'activité, conformément aux préconisations de l'audit réalisé sur 2024 – 2025. La réunion de pilotage mensuelle permet également un suivi fin de l'activité et des moyens alloués au service.

Enfin, en lien avec le cabinet Altra consulting, sur l'optimisation des cotisations sociales, **les exonérations ont été mises en œuvre directement au niveau de la paie depuis le mois de janvier 2025, ce qui permet d'économiser annuellement 300 k€ environ**. Des demandes de remboursement ont été adressées à la CNRACL et l'Urssaf au titre des années antérieures. Le budget 2026 intègre les remboursements CNRACL attendus, mais pas ceux de l'Urssaf, plus incertains à ce stade.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

AIDE A DOMICILE - DEPENSES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	-		-
011 - Charges à caractère général	32 270	-	32 270	28 200	- 4 070	-12,61%	- 4 070
012 - Dépenses de Personnel	3 405 350	-	3 405 350	3 295 515	- 109 835	-3,23%	- 109 835
016 - Frais de structure	74 640	106 992	181 632	225 702	151 062	202,39%	44 070
	3 512 260	106 992	3 619 252	3 549 417	37 157	1,06%	- 69 835

AIDE A DOMICILE - RECETTES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Excédents reportés	-	-	-	-			
017 - Produits de la tarification	2 656 931	-	2 656 931	2 731 801	74 870	2,82%	74 870
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	25 010	344 539	369 549	424 981	399 971	1599,24%	55 432
019 - Produits financiers	830 319	- 195 717	634 602	392 635	- 437 684	-52,71%	- 241 967
	3 512 260	148 822	3 661 082	3 549 417	37 157	1,06%	- 111 665

CONSTAT : Un budget en diminution par rapport à 2025.

L'évolution du reste à charge est la suivante :

AIDE A DOMICILE - Reste à charge annuel (hors résultat reporté)						
	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %
Dépenses	3 512 260	106 992	3 619 252	3 549 417	37 157	- 69 835
Recettes	2 681 941	344 539	3 026 480	3 156 782	474 841	130 302
Reste à charge pour le CCAS	830 319	- 237 547	592 772	392 635	- 437 684	- 200 137
Subvention d'équilibre	830 319	- 195 717	634 602	392 635	- 437 684	- 241 967

La subvention d'équilibre prévisionnelle diminue de 438 k€ par rapport au budget 2025 initial, et de 242 k€ par rapport au budget 2025 modifié (il était en effet inscrit au budget 2025 des recettes liées au remboursement de cotisation CNRACL, pour un montant de 288 k€, mais seuls 72 k€ ont effectivement été perçus en 2025). Le BP 2026 intègre donc également à ce stade des exonérations de cotisation CNRACL pour un montant de 380 k€.

DEPENSES :

- ✓ Aucun résultat n'est repris, puisque le budget principal verse chaque fin d'année une subvention permettant de clôturer l'exercice en équilibre réel.
- ✓ Les charges à caractère général sont en baisse de 4 k€. L'enveloppe est minime par rapport au total du budget. Certains réajustements ont été opérés, notamment sur les autres fournitures hôtelières, diminuées de 2 000 €.
- ✓ Les dépenses de personnel sont en diminution de 3,23%, soit 110 k€ par rapport au budget 2025. Le budget 2026 tient compte de l'impact de la hausse de la cotisation CNRACL et du versement mobilité, mais également d'une activité cible de 88 000 h, contre 92 134h en 2025. L'activité prévue au budget 2026 étant moindre qu'en 2025, le budget alloué aux dépenses de personnel est donc en diminution. Il est également prévu le non remplacement d'une responsable de secteur à compter de son départ en retraite, dans le cadre du passage de 5 à 4 secteurs.
- ✓ Les frais de structure sont en hausse de 151 k€ par rapport au budget 2025 initial, et de 44 k€ par rapport au budget 2025 modifié. Les principales dépenses et variations sont les suivantes :
 - 119 k€ sont prévus pour la rémunération du cabinet qui a accompagné le CCAS sur les demandes de remboursement de cotisation sociale, contre 70 k€ au budget 2025 modifié (ajouté en DM).
 - Les frais de formation sont stables et s'élèvent à 35 k€.
 - Les frais de publicité, publication et relations publiques, sont stables et s'élèvent à 3 000 €. Ces crédits sont utilisés uniquement pour l'enquête de satisfaction, dont le coût a été réparti sur les 3 budgets SAD.
 - Les dotations aux amortissements sont en diminution de 5 k€ et s'établissent à 10 k€.

RECETTES :

- ✓ Les recettes sont calculées sur la base des recettes effectivement perçues en 2024, et proratisées en fonction de l'activité prévisionnelle retenue pour 2026, soit 88 000h.
- ✓ A noter également que 42 k€ de recettes nouvelles ont été ajoutés au titre du nouveau fonds aide à domicile, permettant notamment la prise en charge du coût de l'analyse de la pratique, déjà prévue en 2026. Cette nouvelle recette exceptionnelle, issue du

fonds de la CNSA dédié à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de l'aide à domicile, contribue ainsi à la diminution du reste à charge de ce budget pour le CCAS en 2026. Ce fonds ne devrait pas être reconduit ultérieurement.

BILAN : Un budget dont le reste à charge est en diminution très importante au budget 2026. Cette baisse est toutefois très ponctuelle car le budget intègre des remboursements exceptionnels de cotisation CNRACL. A noter qu'aucun remboursement de la part de l'Urssaf n'a été intégré à ce stade, car le positionnement de l'organisme vis-à-vis des demandes formulées par le CCAS n'est pas encore connu et reste incertain. Si l'issue est favorable, le reste à charge 2026 deviendrait donc ponctuellement quasi nul.

VI. RESTAURATION A DOMICILE – UN BUDGET EN HAUSSE, DONT LE DEFICIT EST EN LEGERE BAISSSE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025 MODIFIE MAIS QUI RESTE A UN NIVEAU ELEVE

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Le budget 2026 a été construit sur la base de l'activité constatée au cours du 2^{ème} semestre 2025. Il tient compte également des tarifs votés lors du Conseil d'Administration du 3 décembre 2025. Pour mémoire, le pain est maintenant proposé en option pour éviter le gaspillage, et il est également proposé un potage en option.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

RESTAURATION A DOMICILE - DEPENSES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	-		-
011 - Charges à caractère général	501 850	2 145	503 995	554 400	52 550	10,47%	50 405
012 - Dépenses de Personnel	382 657	52 500	435 157	426 141	43 484	11,36%	- 9 016
016 - Frais de structure	38 025	18 839	56 864	47 674	9 649	25,38%	- 9 190
	922 532	73 484	996 016	1 028 215	105 683	11,46%	32 199

RESTAURATION A DOMICILE - RECETTES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-		-
017 - Produits de la tarification	665 000	-	665 000	720 463	55 463	8,34%	55 463
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	72 010	-	72 010	78 010	6 000	8,33%	6 000
019 - Produits financiers	185 522	73 484	259 006	229 742	44 220	-	- 29 264
	922 532	73 484	996 016	1 028 215	105 683	11,46%	32 199

CONSTAT : Le budget est en hausse de 11,46 %, soit 106 k€, par rapport au budget 2025 initial, et + 32 k€ par rapport au budget 2025 modifié.

DEPENSES :

- ✓ Les charges à caractère général sont en hausse de 50 k€, essentiellement en raison de la hausse du coût des repas fournis par le prestataire. En effet, en incluant le pain qui devient une option en 2026, le prix du repas équivalent à 2025 augmente de 5,67 %. Il a été fait l'hypothèse, lors de la préparation budgétaire, qu'en 2026, 90% des repas seraient pris avec le pain, et que par ailleurs 18 606 potages seraient commandés (en sus des 82 000 repas).
- ✓ Concernant le personnel, les effectifs sont en augmentation de 0,83 ETC. A noter que des crédits ont été ajoutés en DM en 2025 à hauteur de 52 500 €. Les crédits sont donc augmentés de 43 k€ par rapport au budget 2025 initial pour faire face à l'absentéisme rencontré sur ce service.
- ✓ Les frais de structure sont en baisse de 9 k€ par rapport au budget 2025 modifié, et s'élèvent à 48 k€. Ils sont essentiellement composés des amortissements qui s'élèvent à 28 k€.

RECETTES :

- ✓ Les recettes d'activité sont en hausse de 55 k€. Cette hausse suit l'évolution du prix des repas du nouveau marché.
- ✓ Aucun excédent n'est repris au budget, car le budget principal a versé en 2024 une subvention d'équilibre de 164 k€.

L'évolution du reste à charge prévisionnel peut être appréciée grâce au tableau ci-dessous :

RESTAURATION A DOMICILE - Reste à charge annuel (hors résultat reporté)						
	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %
Dépenses	922 532	73 484	996 016	1 028 215	105 683	32 199
Recettes	737 010	9 510	746 520	798 473	61 463	51 953
Reste à charge pour le CCAS	185 522	63 975	249 497	229 742	44 220	- 19 755

La subvention d'équilibre est donc en diminution par rapport au budget 2025 modifié, et en hausse par rapport au budget 2025 initial.

BILAN : Le niveau de déficit prévisionnel de ce service reste particulièrement élevé. La subvention d'équilibre représente en effet un peu plus de 22 % du total du budget. Une grande partie de la dégradation du déficit est, pour rappel, très étroitement liée à la hausse importante du coût des repas achetés au prestataire depuis 2022, aux différentes mesures de revalorisation salariale, ainsi qu'à l'absentéisme rencontré sur ce service.

VII. BUDGET SSIAD – BUDGET EN HAUSSE IMPORTANTE, ALORS QUE LA CAPACITE EST STABLE

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Initialement, le service comportait 54 places, portées à 59 en 2020. Compte tenu du besoin important, l'ARS a proposé d'accroître le nombre de places du SSIAD géré par le CCAS, qui ont donc été portées au nombre de 80 places, dont 4 sont provisoires et correspondent au montant du forfait soin alloué initialement à la RA Huot, dans l'attente de la construction de la nouvelle Résidence autonomie.

Par ailleurs, le développement de l'activité a conduit à la prise en charge de situations complexes nécessitant le recours et le financement renforcé des cabinets infirmiers, en complément des interventions des aides-soignants du service.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

SSIAD - DEPENSES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	-	-	-
011 - Charges à caractère général	27 700	35 500	63 200	27 500	- 200	-0,72%	35 700
012 - Dépenses de Personnel	1 432 449	84 722	1 517 171	1 568 915	136 466	9,53%	51 744
016 - Frais de structure	45 514	19 608	65 122	62 034	16 520	36,30%	3 088
	1 505 663	139 830	1 645 493	1 658 449	152 786	10,15%	12 956

SSIAD - RECETTES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-	-	-
017 - Produits de la tarification	1 493 712	139 830	1 633 542	1 653 449	159 737	10,69%	19 907
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	11 951	-	11 951	5 000	- 6 951	-58,16%	6 951
019 - Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
	1 505 663	139 830	1 645 493	1 658 449	152 786	10,15%	12 956

CONSTAT : Par rapport au budget 2025 modifié, le budget 2026 affiche une hausse de 13 k€.

- ✓ Concernant les dépenses de personnel, le budget 2026 affiche une hausse de 136 k€ par rapport au budget 2025 initial, et 52 k€ par rapport au budget 2025 modifié, pour des effectifs stables. L'augmentation des dépenses de personnel est donc essentiellement imputable au GVT ainsi qu'à la hausse du taux de cotisation CNRACL et du versement mobilité.
- ✓ Les frais de structure sont en baisse de 3 k€ par rapport au budget 2025 modifié. Ils sont composés en majorité des frais de formation (8 k€, - 3k€), des amortissements (21 k€, + 1k€), charges exceptionnelles (5 k€, stables), ainsi que des crédits nouveaux de 12 k€ relatifs au paiement d'une quote-part de l'assurance des risques statutaires.

- ✓ Les charges à caractère général sont en baisse de 36 k€ par rapport au budget 2025, car des crédits ont été ajoutés en DM en 2025 pour tenir compte de Crédits Non Reconductibles alloués par l'ARS. Elles sont essentiellement constituées de 22 k€ de remboursement de frais au budget principal, au titre de la téléphonie et des frais d'entretien des véhicules. Des crédits de fournitures hôtelières et médicales sont également prévus à hauteur de 6 k€.

BILAN : Pour mémoire, le budget alloué en 2025 par l'ARS s'élève à 1,55 M€, contre 1,66 M€ demandés en 2026. Sans crédit supplémentaire alloué par l'ARS, il existe un risque que ce budget présente un déficit en 2026. Néanmoins, une réserve de compensation des déficits a été constituée à hauteur de 270 k€ et pourra être mobilisée.

VIII. BUDGET ESCAPADE – RESTE A CHARGE PREVISIONNEL EN LEGERE DIMINUTION PAR RAPPORT AU BUDGET 2025 MODIFIE

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Le budget 2026 est construit sur la base d'une activité annuelle de 2 090 journées, avec 4 semaines de fermeture au public, contre 1 700 journées prévues initialement en 2025. Ce réajustement de l'activité prévisionnelle est basé sur l'activité 2025 de 2 079 journées.

Le transport, financé conjointement par l'Agence régionale de santé et le Département du Doubs, est assuré par le CCAS afin d'en offrir la gratuité complète aux usagers domiciliés à Besançon.

Le budget fait l'objet d'une tarification ternaire (hébergement, dépendance et soins) à laquelle s'ajoute la tarification des repas servis sur la base des tarifs des restaurants de résidences autonomie avec application de la tarification sociale.

Les tarifs des repas et de l'animation ont été votés en octobre 2025 et évoluent de + 1 % par rapport à 2025.

La tarification dépendance varie en fonction du niveau de dépendance des personnes accueillies. En 2025, le niveau de dépendance se concentre principalement sur le GIR 4.

Répartition par GIR	Nombre moyen d'usagers différents en 2025 par GIR		Nombre de journées 2025
GIR 1-2	4,58	13,06 %	238
GIR 3-4	30,5	86,94 %	1 841
GIR 5-6	0	0 %	
TOTAL	35,08	100%	2 079

Concernant la dépendance, les tarifs 2025, arrêtés par la Présidente du Département du Doubs continuent de s'appliquer jusqu'au prochain arrêté de tarification.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

ESCAPADE - DEPENSES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Déficit reportés	-	-	-	-	-		-
011 - Charges à caractère général	69 750	1 500	71 250	68 270	- 1 480	-2,12%	- 2 980
012 - Dépenses de Personnel	347 155	66 000	413 155	418 245	71 090	20,48%	5 090
016 - Frais de structure	69 804	1 921	71 725	42 320	- 27 484	-39,37%	- 29 405
	486 709	69 421	556 130	528 835	42 126	8,66%	- 27 295
ESCAPADE - RECETTES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
031 - Déficit prévisionnel	38 869	-	38 869	33 783	- 5 085		- 5 085
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-		-
017 - Produits de la tarification	249 176	17 339	266 515	300 617	51 440	20,64%	34 101
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	10	-	10	10	-		-
019 - Produits financiers	198 654	52 082	250 736	194 425	- 4 229	-2,13%	- 56 311
	486 709	69 421	556 130	528 835	42 126	8,66%	- 27 295

CONSTAT : Un budget en augmentation de 42 k€ par rapport au budget 2025 initial, et en diminution de 27 k€ par rapport au budget 2025 modifié.

Afin de pouvoir apprécier l'évolution du reste à charge de ce budget, le tableau suivant neutralise la subvention prévisionnelle du CCAS :

ESCAPADE - Reste à charge annuel - (hors résultat reporté)						
	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %
Dépenses	486 709	69 421	556 130	528 835	42 126	- 27 295
Recettes	370 524	18 839	389 363	378 880	8 356	- 10 483
Reste à charge pour le CCAS	- 116 185	- 50 582	- 166 767	- 149 955	- 33 770	16 812

Le reste à charge est en augmentation de 34 k€ par rapport au budget 2025 initial, et en diminution de 17 k€ par rapport au budget 2025 modifié.

Analyse par section tarifaire :

ESCAPADE - Détail du budget par section						
	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %
Hébergement						
DEPENSES	201 949	37 000	238 949	177 774	- 24 175	- 61 175
002 - Déficits reportés	-	-		-		
011 - Charges à caractère général	20 200	-	20 200	22 500	2 300	2 300
012 - Dépenses de Personnel	111 945	37 000	148 945	114 837	2 892	- 34 108
016 - Frais de structure	69 804	-	69 804	40 437	- 29 367	- 29 367
RECETTES	202 349	37 000	239 349	177 774	- 24 575	- 61 575
002 - Excédents reportés	39 269	-	39 269	-	- 39 269	- 39 269
017 - Produits de la tarification	28 000	-	28 000	33 634	5 634	5 634
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	10	-	10	10	-	-
019 - Produits financiers	135 070	37 000	172 070	144 130	9 060	- 27 940
Dépendance						
DEPENSES	74 928	15 082	90 010	95 015	20 087	5 005
011 - Charges à caractère général	8 200	1 500	9 700	9 970	1 770	270
012 - Dépenses de personnel	66 728	13 000	79 728	84 475	17 747	4 747
016 - Frais de structure	-	582	582	570	570	- 12
RECETTES	74 928	15 082	90 010	95 015	20 087	5 005
017 - Produits de la tarification	50 613	-	50 613	44 720	- 5 893	- 5 893
019 - Produits financiers	24 315	15 082	39 397	50 295	25 980	10 898
Soins						
DEPENSES	209 832	17 339	227 171	256 046	46 214	28 875
011 - Charges à caractère général	41 350	-	41 350	35 800	- 5 550	- 5 550
012 - Dépenses de Personnel	168 482	16 000	184 482	218 933	50 451	34 451
016 - Frais de structure	-	1 339	1 339	1 313	1 313	- 26
RECETTES	209 832	17 339	227 171	222 263	12 431	- 4 908
Excédent N-1	-	-	-	33 783	33 783	33 783
017 - Produits de la tarification	170 563	17 339	187 902	222 263	51 699	34 360
019 - Produits financiers	39 269	-	39 269	-	- 39 269	- 39 269
Total	486 709	69 421	556 130	528 835	42 126	- 27 295

Hébergement :

- ✓ Le budget est en diminution de 24 k€ par rapport au budget 2025 initial et de 61 k€ par rapport au budget 2025 modifié. Les dépenses de personnel sont augmentées de 3 k€ par rapport au budget 2025 initial, et diminuées de 34 k€ par rapport au budget 2025 modifié. Par rapport au BP 2025, les effectifs sont en diminution de 0,25 ETC, car des crédits avaient été prévus au BP 2025 pour le remplacement d'un agent absent. Les dépenses afférentes à la structure baissent de 29 k€ par rapport à 2025. En effet, des crédits avaient été prévus à hauteur de 39 k€ en 2025 pour le reversement de l'excédent de 2023 de l'hébergement vers la section soin. Depuis le passage au

format EPRD, ce mécanisme n'a plus lieu d'être. Les autres dépenses sont essentiellement constituées des dotations aux amortissements, en hausse de 6 k€ (pour un total de 26 k€), en raison de l'acquisition d'un nouveau véhicule en 2025. Des crédits ont également été prévus pour l'entretien des locaux, à hauteur de 7 k€, soit 2 k€ supplémentaires par rapport à 2025. Enfin, les dépenses afférentes à l'exploitation courante sont en hausse de 2 k€, et sont essentiellement constituée de remboursements de frais au budget principal (11 k€) et des crédits de nettoyage des locaux (11 k€ également).

Dépendance :

- ✓ La dépendance est en augmentation de 20 k€ par rapport au budget 2025 initial, et de 5 k€ par rapport au budget 2025 modifié. Les effectifs sont en effet en hausse de 0,30 ETC, pour permettre le remplacement d'une aide-soignante absente.

Soin :

- ✓ Les dépenses de personnel sont en hausse de 50 k€ par rapport au BP 2025, et de 34 k€ par rapport au budget 2025 modifié. Les effectifs sont en hausse de 1 ETC, dont 0,70 sont liés à l'aide-soignante absente, et 0,30 ETC à la ventilation d'une partie du coût de la responsable du service sur la section soin de l'Escapade, alors qu'elle était, jusqu'en 2025, affectée à 100 % sur le soin des Résidences autonomie.

BILAN : Bien que diminuant entre le budget 2025 et 2026, la subvention d'équilibre du Budget principal reste à un niveau relativement élevé comparativement à la taille de ce budget. En raison du besoin de remplacement et de l'imputation d'une partie du coût de la responsable sur la section soins, le budget soin proposé est supérieur au montant alloué par l'ARS en 2025. Ainsi, le budget 2026 s'établit à 256 k€, contre 216 k€ alloués en 2025.

IX. BUDGET CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) – UN BUDGET EN HAUSSE CONTENUE PAR RAPPORT A 2025

A. Contexte

Le taux d'occupation de ce dispositif est de 96 % en 2025.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

CHRS - DEPENSES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
011 - Charges à caractère général	4 614	-	4 614	3 700	- 914	-19,81%	- 914
012 - Dépenses de Personnel	270 611	-	270 611	277 160	6 549	2,42%	6 549
016 - Frais de structure	165 262	2 788	168 050	164 287	- 975	-0,59%	- 3 763
	440 487	2 788	443 275	445 147	4 660	1,06%	1 872

CHRS - RECETTES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Excédents reportés	4 348	-	4 348	-	- 4 348	-100,00%	- 4 348
017 - Produits de la tarification	370 629	-	370 629	379 637	9 008	2,43%	9 008
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	65 510	2 788	68 298	65 510	-	0,00%	- 2 788
019 - Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
	440 487	2 788	443 275	445 147	4 660	1,06%	1 872

CONSTAT : Le budget est en augmentation de 1,06 % par rapport au BP 2025.

DEPENSES :

➤ Groupe I - dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante sont en diminution de 914 €, soit près de 20 %. Des ajustements ont été opérés à la marge sur des lignes non consommées en totalité.

➤ Groupe II - dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont en hausse de 6 549 € par rapport au BP 2025, soit + 2,42 %. Par rapport au budget 2025, les effectifs prévus sont en diminution de 0,22 ETC, en raison notamment d'une actualisation de la ventilation de certains personnels sur l'ensemble des dispositifs de l'Agora.

➤ **Groupe III – Dépenses afférentes à la structure**

Les frais de structure sont en baisse de 975 €, soit – 0,59 %. Cette légère évolution est due à différents ajustements, en fonction des besoins. :

- Le loyer remboursé au budget principal augmente de 857 €, pour s'établir à 83 207 €.
- Les frais d'entretien des chambres sont augmentés de 500 € et s'établissent à 4 000 €.
- Les frais de siège sont en diminution de 3 291 €, le détail de leur calcul est indiqué ci-après. La diminution est liée au poids plus faible des effectifs du CHRS par rapport au total des effectifs du CCAS.
- Les crédits prévus pour l'achat des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP), délivrés aux usagers, sont stables et s'établissent à 38 800 €.
- Les dotations aux amortissements diminuent de 1 460 €, en raison de la fin de l'amortissement de la plupart des biens acquis lors de l'ouverture de l'Agora en 2014. Ils s'établissent à 3 029 €.

	Frais de siège CHRS 2026
Frais de mutualisation	1 574 772,00
Secrétariat Général + Direction	1 218 484,00
TOTAL	2 793 256,00
Effectifs CHRS	4,6
Effectifs CCAS	408
Ratio	1,13%
Frais de siège 2026 CHRS	31 493,00

RECETTES :

Les recettes prévisionnelles de participation des usagers (chapitre 018) sont stables et s'établissent à 32 500 €.

Une dotation de la part de l'ARS est prévue pour le financement d'un poste de psychologue à mi-temps, à hauteur de 33 000 €. Si ces crédits ne sont pas consommés, les fonds seront à rembourser ou déduits d'une dotation ultérieure.

La dotation globale sollicitée auprès de la DDETSP est de 379 636 €, en hausse de 9 006 € par rapport au montant sollicité en 2025.

BILAN : Les enveloppes nationales sont très contraintes sur ce dispositif, l'évolution de celles-ci est faible. Pour mémoire, le budget alloué en 2025, hors CNR, est de 403 857,75 €, contre 445 147 € demandés en 2026.

X. BUDGET DES LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS) – UN BUDGET EN HAUSSE PAR RAPPORT AU BUDGET 2025 MODIFIE

A. Contexte

Le taux d'occupation de ce dispositif est de 89 % en 2025.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

LHSS - DEPENSES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
011 - Charges à caractère général	83 888	4 600	88 488	88 950	5 062	6,03%	462
012 - Dépenses de Personnel	386 389	-	386 389	425 164	38 775	10,04%	38 775
016 - Frais de structure	121 711	4 083	125 794	127 903	6 192	5,09%	2 109
	591 988	8 683	600 671	642 017	50 029	8,45%	41 346

LHSS - RECETTES							
Chapitre	BP 2025	DM 2025	Total crédits 2025	BP 2026	Ecart de BP2025 à BP2026	Ecart de BP2025 à BP 2026 en %	Ecart Total crédits 2025 / BP 2026
002 - Excédents reportés	10 443	-	10 443	39 748	29 305	280,61%	29 305
017 - Produits de la tarification	571 415	8 570	579 985	592 019	20 604	3,61%	12 034
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	10	-	10	10	-		-
019 - Produits financiers	10 120	113	10 233	10 240	120	1,19%	7
	591 988	8 683	600 671	642 017	50 029	8,45%	41 346

CONSTAT : Les prévisions budgétaires sont en augmentation de 41 k€ par rapport au budget demandé en 2025, soit + 6,88 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses de personnel.

DEPENSES :

- ✓ L'enveloppe des dépenses afférentes à l'exploitation courante est en légère hausse de 462 €. Les dépenses portent essentiellement sur l'achat de repas auprès du service de portage de repas à domicile du CCAS pour un montant de 78 k€, ainsi que des fournitures médicales pour un montant de 5 k€.
- ✓ Les dépenses de personnel s'élèveront à 425 k€. L'évolution est de 39 k€ par rapport au budget 2025. Les effectifs sont augmentés de +0,7 ETC, notamment en raison de la modification de la ventilation de certains agents sur l'ensemble des dispositifs de l'Agora, pour être au plus proche de

la réalité. A noter également l'ajout de crédits pour le remplacement d'une agente en congé maternité.

- ✓ Les frais de structure seront en augmentation de 2 k€ par rapport à 2025. Ils intégreront notamment un loyer immobilier de 51 k€ remboursé au budget principal, des frais d'entretien des chambres de 4 k€ (en baisse de 2 k€), et des amortissements pour un montant de 16 k€ (en hausse de 1k€). Les frais de siège remboursés au Budget principal sont calculés de la façon suivante (en augmentation de 2,5 k€ par rapport à 2025) :

	Frais de siège LHSS 2026
Frais de mutualisation	1 574 772,00
Secrétariat Général + Direction	1 218 484,00
TOTAL	2 793 256,00
Effectifs LHSS	7,29
Effectifs CCAS	408
Ratio	1,79%
Frais de siège 2026 LHSS	49 909,00

RECETTES :

- ✓ Le résultat reporté est en augmentation de 29 k€.
- ✓ La dotation demandée à l'ARS sera de 592 k€, en hausse de 12 k€ par rapport à 2025.

BILAN : pour mémoire, le budget alloué en 2025, hors CNR, s'élève à 600 558 €. Le budget 2026 demandé est donc supérieur de 41 k€. Pour mémoire, il existe une réserve de compensation des déficits d'un montant de 127 k€ sur ce budget.

XI. PROGRAMME PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT – TOUS BUDGETS

Étiquettes de lignes	↓1	Somme de 2 026	Somme de 2 027	Somme de 2 028
01 - Budget Principal		584 851	453 589	245 500
00100 - Dépenses transversales		261 722	284 000	200 000
2031 - Etudes		390		
Mission programmation nouvelle RA (report 2025)		390		
2041511 - Subv équipement biens mobiliers, matériel, études - GFP de rattachement		190 000	238 000	157 000
Subvention équipement Informatique GBM		183 000	231 000	150 000
Subvention équipement Parc Auto et Logistique ville		7 000	7 000	7 000
2051 - Logiciels		3 000		
Mise en place logiciel alarme pour mise en place deux bureaux étage		3 000		
21828 - Autres matériels de transport			21 000	18 000
Vélo électrique			3 000	
Citadine			18 000	18 000
21838 - Autre Matériel informatique		15 000	15 000	15 000
Dotation pour ordinateurs (stock de dépannage) et téléphones		15 000	15 000	15 000
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier		7 209	5 000	5 000
Dotation pour divers mobiliers de bureau		5 000	5 000	5 000
Mobilier de bureau (report 2025)		2 209		
2188 - Autres immobilisations corporelles		5 000	5 000	5 000
Dotation pour divers petits matériels		5 000	5 000	5 000
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements		41 123		
Solde travaux rénovation siège CCAS (report 2025)		41 123		
20400 - ASQ		102 612	30 500	3 500
2041412 - Subvention communes - Bâtiments et installations		50 000	27 000	
Rénovation locaux ASQ Montrapon		50 000	27 000	
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier		15 000	1 000	1 000
Divers mobilier		15 000	1 000	1 000
2188 - Autres immobilisations corporelles		2 612	2 500	2 500
Divers petits matériels		2 500	2 500	2 500
Ventilateurs (report 2025)		112		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements		35 000		
Travaux aménagement ASQ Palente		35 000		
23200 - SAAS		53 164	32 000	2 000
21838 - Autre Matériel informatique		1 000		
Ordinateurs portables		1 000		
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier		9 526		
Divers mobilier		4 000		
Mobilier SAAS (report 2025)		5 526		
2188 - Autres immobilisations corporelles		2 000	2 000	2 000
Divers petits matériels		2 000	2 000	2 000
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements		40 637	30 000	
Réparation toit salle commune		15 000		
Films anti chaleur SAAS et Glacis		2 500		
Remplacement extracteur de fumées SAAS		5 000		
Dispositif position travailleur isolé Glacis		0		
Clôture extérieure Glacis			30 000	
Contrôle d'accès + système anti intrusion Glacis		5 000		
Installation de points d'ancrage sur le toit terrasse pour sécuriser les interventions des entreprises		1 000		
Divers travaux SAAS		12 137		
24000 - Agora		86 520	75 089	
2031 - Etudes		10 000		
Etude thermique coursive		10 000		
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier		3 717		
Divers mobilier		3 717		
2188 - Autres immobilisations corporelles		580		
Divers petits matériels		580		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements		72 223	75 089	
Caméra accueil et parking		5 000		
Déplacement point multimédia et réaménagement de l'espace		10 000		
Borne d'accueil		50 000		
Raccordement chauffage urbain			75 089	
Porte Agora (report 2025)		7 223		

Étiquettes de lignes	Somme de 2 026	Somme de 2 027	Somme de 2 028
01 - Budget Principal	584 851	453 589	245 500
24100 - Résidence Sociale Agora	5 731		
21838 - Autre Matériel informatique	700		
Divers équipements informatiques	700		
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	5 031		
Divers mobilier	4 345		
Siège de bureau (report 2025)	686		
24300 - Hébergement d'urgence Agora	10 145		
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	1 620		
Divers mobilier	1 620		
2188 - Autres immobilisations corporelles	525		
Divers petits matériels	525		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	8 000		
Réaménagement cuisine collective	8 000		
24400 - Maison relais l'autre toit	1 850		
21838 - Autre Matériel informatique	700		
Divers	700		
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	350		
Mobilier d'hébergement et de bureau	350		
2188 - Autres immobilisations corporelles	800		
Divers petits matériels	800		
24700 - Maison relais Agora	1 035		
21838 - Autre Matériel informatique	350		
Divers équipements informatiques	350		
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	400		
Divers mobilier	400		
2188 - Autres immobilisations corporelles	285		
Divers petits matériels	285		
28000 - Maison France Services	288		
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	288		
Divers mobilier MFS (report 2025)	288		
30000 - Secrétariat Général	3 000	3 000	3 000
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000	3 000	3 000
Outils service technique	3 000	3 000	3 000
40000 - Direction autonomie	18 000		
21828 - Autres matériels de transport	18 000		
Citadine	18 000		
43200 - Cuisine des RA	29 535	25 000	5 000
2051 - Logiciels		20 000	
Logiciel gestion des achats alimentaires		20 000	
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 535	5 000	5 000
Divers matériels de cuisine	15 000	5 000	5 000
Friteuse cuisine Lilas	2 500		
Matériel cuisine (report 2025)	4 035		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	8 000		
Aménagement d'un local de stockage pour la cuisine	8 000		
43800 - Etudiants	7 100	4 000	4 000
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	4 000	4 000	4 000
Divers mobilier	4 000	4 000	4 000
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	3 100		
Bornes wifi	3 100		
45300 - Maison des Seniors	4 150		28 000
21828 - Autres matériels de transport			28 000
Ludospace			28 000
21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	4 150		
Armoires, bureaux, lampes de bureau, ventilateurs	4 150		

Étiquettes de lignes	IV Somme de 2 026	Somme de 2 027	Somme de 2 028
15 - Résidences autonomie	1 429 425	600 189	2 304 120
43631 - RA Lilas	460 309	85 000	1 839 000
2188 - Autres immobilisations corporelles	8 000		
Autolaveuse	8 000		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	452 309	85 000	1 839 000
Ravalement façade + isolation extérieure			1 500 000
MOE isolation par l'extérieur		40 000	
Création d'un deuxième ascenseur			300 000
Pose de sol au sous-sol			9 000
Création d'un deuxième vestiaire avec espace douche		30 000	
Sécurisation de l'espace à l'entrée de la résidence			30 000
Remplacement tuyaux eau sanitaire	400 000		
MOE Remplacement tuyaux eau sanitaire	27 000		
Rénovation de l'accueil en lien avec les préconisations de la Haute autorité de santé		15 000	
Strapontins à chaque étage vers l'ascenseur	3 000		
Modernisation système de téléphonie	13 000		
Rénovations appartements (Report 2025)	680		
Porte garage (Report 2025)	6 794		
Réalisation plans (Report 2025)	1 836		
43641 - RA Cèdres	384 050	78 189	42 000
2184 - Mobilier	22 650		
60 chaises pour le restaurant	12 000		
Mobilier pour espace informatique	2 000		
Tables restaurant	2 250		
6 tables + 24 chaises pour salle d'Activité	6 400		
2188 - Autres immobilisations corporelles	8 271		
Divers matériels (aspirateur dorsal, friteuse, gaufrier, etc) - Report 2025	8 271		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	353 129	78 189	42 000
MOE isolation par l'extérieur			40 000
Réfection totale du logement pour les agents de permanence	30 000		
Clôture de la partie basse de la résidence - Création d'un coin terrasse	15 000		
Création d'un terrain de pétanque		3 000	
Strapontins à chaque étage vers l'ascenseur	4 000		
Cloisonnement espace accueil avec paroi vitrée	4 000		
Réaménagement sas local poubelles		5 000	
Remplacement habillage cabine ascenseur		7 000	
Modernisation système de téléphonie	13 000		
Réaménagement salle d'Activité	90 000		
Réfection totale des sanitaires du Rez de chaussée	50 000		
Salle Restaurant : suppression des deux doubles portes actuelles ==> ouverture d'une seule porte double	35 000		
Arceaux vélo			2 000
Raccordement chauffage urbain		63 189	
Pergola	20 000		
Rénovations appartements (Report 2025)	57 866		
Installation porte piétonne (Report 2025)	29 016		
Modernisation ascenseurs (Report 2025)	5 247		
43651 - RA Hortensias	72 604	25 000	
2184 - Mobilier	2 000	4 000	
Chaises pour l'extérieur	2 000		
Mobilier salle de réunion		4 000	
2188 - Autres immobilisations corporelles		8 000	
Autolaveuse		8 000	
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	70 604	13 000	
Signalétique	1 500		
Rénovation de l'accueil en lien avec les préconisations de la Haute autorité de santé	15 000		
Pergolas	20 000		
Modernisation système de téléphonie		13 000	
Modernisation détecteurs et déclencheurs manuels pour le système d'alarme incendie	24 000		
Rénovations appartements (Report 2025)	633		
Porte de service (Report 2025)	7 324		
Travaux local infirmerie (report 2025)	823		
Détecteurs incendie (Report 2025)	1 325		

Étiquettes de lignes	IV Somme de 2 026	Somme de 2 027	Somme de 2 028
15 - Résidences autonomie	1 429 425	600 189	2 304 120
43661 - RA Marulaz	70 000	13 000	18 000
2182 - Véhicules			18 000
Citadine			18 000
2184 - Mobilier	20 000		
Remplacement chaises du restaurant	20 000		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	50 000	13 000	
Installation d'un auvent à l'entrée de la résidence	5 000		
Strapontins à chaque étage vers l'ascenseur	5 000		
Installation d'une climatisation en salle d'animation	15 000		
Abri vélo sécurisé	15 000		
Modernisation système de téléphonie		13 000	
Remplacement des vélux motorisés d'un appartement	10 000		
43911 - Toutes RA	442 461	399 000	405 120
2182 - Véhicules	18 000		
Véhicule soins infirmiers	18 000		
2183 - Matériel de bureau et informatique	2 000	2 000	2 000
Divers matériel informatique et téléphonie	2 000	2 000	2 000
2184 - Mobilier	68 671	50 000	50 000
Dotation divers mobilier	2 500	2 500	2 500
Mobilier appartements	47 500	47 500	47 500
Divers mobilier (Report 2025)	18 671		
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 414	21 000	21 000
Dotation divers petit matériel	12 000	12 000	12 000
Electroménager appartements	9 000	9 000	9 000
Divers petits matériels (Report 2025)	414		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	332 377	326 000	332 120
Opération réhabilitation complète 10 logements	300 000	306 000	312 120
Désamiantage	20 000	20 000	20 000
Diagnostic amiante ascenseurs (Report 2025)	1 472		
Divers travaux (Report 2025)	10 904		

Étiquettes de lignes	IV Somme de 2 026	Somme de 2 027	Somme de 2 028
04 - CHRS	17 052		
24200 - CHRS	17 052		
2184 - Mobilier	1 370		
(vide)	1 370		
2188 - Autres immobilisations corporelles	7 445		
Divers petits matériels	445		
Machine à laver professionnelle	3 500		
Sèche linge professionnel	3 500		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	8 237		
Pose de tablettes dans les salles de bain (report 2025)	8 237		
32 - LHSS	14 293		
24600 - LHSS	14 293		
2184 - Mobilier	1 714		
Divers mobilier	1 714		
2188 - Autres immobilisations corporelles	7 545		
Machine à laver professionnelle	3 500		
Sèche linge professionnel	3 500		
Divers petits matériels	545		
2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	5 034		
Tablettes salle de bain (Report 2025)	5 034		

Étiquettes de lignes	Somme de 2 026	Somme de 2 027	Somme de 2 028
▣ 19 - Escapade	78 000	2 000	2 000
▣ 43711 - Escapade	78 000	2 000	2 000
▣ 2182 - Véhicules	75 000		
Fourgon PMR	75 000		
▣ 2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000	2 000	2 000
Dotation divers petit matériel	3 000	2 000	2 000
▣ 20 - SSIAD	37 476	38 500	2 500
▣ 41170 - SSIAD	37 476	38 500	2 500
▣ 2013 - Frais d'évaluation externe	4 500		
Evaluation externe	4 500		
▣ 2182 - Véhicules	30 476	36 000	
Renouvellement véhicules		36 000	
Renouvellement véhicules (report 2025)	30 476		
▣ 2183 - Matériel de bureau et informatique	500	500	500
Smartphones	500	500	500
▣ 2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000	2 000	2 000
Divers petits matériels	2 000	2 000	2 000
▣ 21 - Aide à domicile	7 500	3 000	3 000
▣ 41110 - Aide à domicile	7 500	3 000	3 000
▣ 2013 - Frais d'évaluation externe	4 500		
Evaluation externe	4 500		
▣ 2183 - Matériel de bureau et informatique	500	500	500
Smartphones	500	500	500
▣ 2188 - Autres immobilisations corporelles	2 500	2 500	2 500
Divers petits matériels	2 500	2 500	2 500
▣ 23 - Restauration à domicile	47 000	92 000	92 000
▣ 41150 - Restauration à domicile	47 000	92 000	92 000
▣ 2182 - Véhicules	45 000	90 000	90 000
Véhicule de portage électrique	45 000	90 000	90 000
▣ 2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000	2 000	2 000
Dotation divers petit matériel	2 000	2 000	2 000